Bièvres

Magazine Municipal d'informations - N°14 janvier 2009

Dossier urbanisme : page 8 à 11

Vie du village : page 26 à 37

Les 31 mai et 1er juin
La Foire internationale a fêté le 150e anniversaire de la première photographie aérienne réalisée par Nadar, un ballon captif avait été installé sur les bords de la Sygrie.

Samedi 12 avril
Election des Reines des Fraises

Les 14 et 15 juin
Fête des Fraises, organisée par le SICF

Samedi 12 avril
Printemps de l'environnement, toute l'équipe du cycle 3 de l'Ecole des Castors est partie suivre les chemins pédestres afin de ramener les déchets qu'elle trouvait.

13 septembre
Première Fête du développement durable dans le Parc Ratel.

Août 2008
Signature de la déclaration de jumelage entre nos deux communes. Les deux maires, Rodolfo Lena et Hervé Hocquard ont renouvelé le serment déjà signé à Bièvres l'an dernier.

Séjour de ski organisé par la commune à la Chapelle d'Abondance en Haute Savoie

Sommaire

Conseils municipaux p 4

Dossier
- Un budget au service des Biévrois p 6
- Urbanisme, mode d'emploi p 8
- Révision du Plan Local d'Urbanisme : la concertation est lancée ! p 10
- Protection des Bièvrois p 12
  Prévention des risques cardiaques
- Travaux, opérations en cours p 14

Reportage
- De père en fils : Hyppolite Larrey 1808-1895 p 16
- La monographie Thillay ou l'histoire de Bièvres numérisée en 2008 p 18
- Poilâne : la qualité comme pain quotidien p 20

Ils nous ont quittés
Jacques GAMARD p 22
Paul LENGLET p 23

Vie du village
La vie du village en lumière

- Journée des associations p 24
- Vacances
- Pressurage des pommes p 25
- Fête du développement durable
- Banquet des anciens p 26
- Accueil des nouveaux Biévrois
- Journée du patrimoine p 27
- Brocante
- 11 novembre p 28
- Soirée viennoise
- Salon d'automne 2008 p 29
- Travaux p 30
- Les enfants au bout du monde p 31
- EMB p 32

Pratique
- Une rentrée réussie au collège Émile Zola à Igny ! p 34
- Ecole, restauration et café des parents p 35

Expression des Conseillers p 36

Magazine municipal N° 14
Directeur de la publication :
Hervé Hocquard
Comité de rédaction :
Xavier Palson, Anne Pelletier, Philippe Mias, Sophie Deves, Nadine Daguet
Service Communication
Photographies :
Photothèque municipale, J. Deutsch, H. Lemoine et mentions spéciales
Maquette/impression : ALCC. Com
Tirage : 2500 exemplaires

www.bievres.fr

Edito

La solidarité Bièvroise

La solidarité s'exprime au niveau national par des allocations, primes, revenus, financements minimums. L'Etat, les Caisses Maladie, Chômage, Retraite, Familiale, le Conseil Général y pourvoient. Même si tout n'est pas parfait, il suffit de voyager à l'étranger pour admettre que de ce côté-là notre pays est l'un des plus avancés.

Mais la solidarité n'est pas seulement une affaire d'aides financières ou de tarifs sociaux, comme on en pratique d'ailleurs dans notre commune. Pour les plus faibles, ceux que la vie a blessés ou isolés, la solidarité doit avant tout se déployer dans la commune.

Elle peut être spontanée : rien n'est plus simple qu'une visite d'amitié que personne n'a sollicitée mais qui fait sentir que l'on compte encore pour les autres, rien n'est plus précieux que de faire signe au voisin ou à la voisine qui souffre et de l'aider.

La municipalité se doit de relayer cette solidarité. Nous le faisons depuis longtemps, à travers un réseau de bénévoles, à travers le centre communal d'action sociale, notre police municipale, avec l'association d'aides et de soins à domicile ou bien le club de prévention ou encore en sollicitant directement les organismes spécialisés.

Que ce soit pour les personnes physiquement dépendantes, les personnes à la dérive ou maltraitées, les personnes trop faibles pour faire valoir leurs droits, à chaque fois nous recherchons entre Bièvrois les meilleures formules pour les entourer, les soulager autant qu'il est possible. A chaque fois nous faisons jouer cette solidarité qui doit être la première marque d'une commune à taille humaine comme la nôtre.

Mais souvent nous sommes dans l'ignorance de certaines situations, notamment quand à la souffrance s'ajoute l'isolement. Je souhaite qu'en 2009, aucun de ces Bièvrois ne soit oublié. Il n'y a aucune gêne à se faire connaître ou à nous faire connaître celui ou celle qui a besoin de la solidarité de son village.

Vos contacts en mairie : Armelle TOHIER Maire adjoint aux affaires sociales et Elisabeth GONINET. En toute confidentialité. Tél. : 01 69 35 15 61 - e.goninet@bievres.fr

A tous et toutes, je souhaite une bonne année 2009

Hervé Hocquard
Maire de Bièvres

Compte rendu des Conseils Municipaux

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 24 SEPTEMBRE 2008

• Décision modificative n°3/2008 du budget principal 2008
Majorité des membres présents et représentés et quatre abstentions (Monsieur Jean-Claude Cochet, Madame Maryse Traore-Bonnefond, Monsieur Jean-Michel Charpentier, Madame Christelle de Beaucorps).

• Tornade à Hautmont - Don pour l'aide d'urgence aux victimes
Majorité des membres présents et représentés, et deux abstentions (Monsieur Jean-Michel Charpentier, Madame Christelle de Beaucorps).

• Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association ABEILLE
Majorité des membres présents et représentés et deux abstentions, (Madame Christelle de Beaucorps, Madame Magali Errecart).

• Attribution d'une indemnité de conseil aux agents des services extérieurs de la direction générale des impôts
Majorité des membres présents et représentés et une abstention, (Monsieur Jean-Michel Charpentier).

• Attribution de l'allocation de vétérance aux anciens sapeurs-pompiers volontaires
Unanimité

• Attribution d'une indemnité de conseil au receveur municipal au titre de l'exercice 2008
Majorité des membres présents et représentés et une abstention, (Monsieur Jean-Michel Charpentier).

• Élection des membres de la Commission de délégation de service public :

Membres titulaires :
Denyse Roussseau
Armelle Tohier
Helyett Lemoine
Jean-Claude Cochet
Jean-Michel Charpentier

Membres suppléants :
Jacky Mattei
Sophie Deves
Patrick Brun
Maryse Traore-Bonnefond
Christelle de Beaucorps

• Conventions d'objectifs et de financement d'une prestation de service pour l'accueil 0-4 ans et 4-6 ans avec la Caisse d'Allocations Familiales
Unanimité

• Modifications au tableau des effectifs du personnel communal
Unanimité

• Réévaluation du taux horaire de la vacation du médecin de la Maison de la Petite Enfance
Unanimité

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 17 NOVEMBRE 2008

• Débat d'orientations budgétaires 2009 - Budget Ville

• Attribution de l'allocation de vétérance aux anciens sapeurs-pompiers volontaires au titre de 2008
Unanimité

• Espaces naturels sensibles - modification du recensement sur le territoire de la commune de Bievres
Majorité des membres présents et représentés et trois abstentions (Madame Christelle de Beaucorps, Madame Maryse Traore-Bonnefond, Monsieur Jean-Claude Cochet) et un vote contre (Monsieur Jean-Michel Charpentier).
Le Conseil municipal demande au Conseil général de l'Essonne de bien vouloir modifier la carte n°163 du recensement des Espaces Naturels Sensibles sur le territoire communal en excluant pour l'essentiel, les secteurs de la zone URN sur le domaine de Vauboyen et AUN sur le site du Val de Sygrie, classés désormais en zone constructible au PLU approuvé le 28 juin 2007, et en incluant la coulée verte de la Zac du Val de Sygrie, les secteurs de Vauboyen et du Bois du Chat Noir.

• Espaces Naturels Sensibles - modification du périmètre de droit de préemption des Espaces Naturels Sensibles (ENS) sur le territoire de la commune de Bièvres

Majorité des membres présents et représentés et trois abstentions (Madame Christelle de Beaucorps, Madame Maryse Traore-Bonnefond, Monsieur Jean-Claude Cochet) et un vote contre (Monsieur Jean-Michel Charpentier).

Le Conseil municipal approuve la modification des zones de préemption, demande au Conseil général de l'Essonne de bien vouloir modifier les zones de préemption des Espaces Naturels Sensibles en incluant les secteurs du Bois du Chat Noir, de Vauboyen et le projet de coulée verte entre le bois de Verrières et le Ru de Villacoublay, demande au Conseil Général de l'Essonne de bien vouloir déléguer à la commune son droit de préemption des Espaces Naturels Sensibles.

• Régularisation de cession gratuite de terrains 6, route de Jouy à Bièvres

Majorité des membres présents et représentés et deux abstentions (Madame Christelle de Beaucorps, Monsieur Jean-Michel Charpentier).

• Participation de la commune de Bièvres au coût de construction du gymnase Marcel Cerdan à Igny

Unanimité

le Conseil municipal autorise le maire à signer la convention avec la commune d'Igny, approuve le versement d'une participation de 52 000 € à la commune d'Igny

• Adhésion de la commune de Gometz-le-Châtel au sein du Syndicat Intercommunal pour l'enfance inadaptée

Unanimité

• Demande de subvention au Conseil général pour les ateliers scientifiques à l'école élémentaire « Les Castors »

Unanimité

• Tableau des effectifs : création d'un poste de technicien supérieur territorial

Unanimité

Motion sur le projet d'opération d'intérêt national « Massy - Saclay - Versailles - Saint-Quentin-en-Yvelines

le Conseil Municipal adhère aux objectifs de développement de la recherche, de l'Enseignement Supérieur et des activités économiques de pointe sur le territoire « Massy - Saclay - Versailles - Saint-Quentin-en-Yvelines », conférant à ce territoire une visibilité mondiale, déplore les conditions dans lesquelles les collectivités locales concernées sont consultées sur l'opération projetée par l'Etat, avec une grande rapidité ainsi que sur la base d'informations imprécises et en constante évolution, rappelle que seule une concertation étroite avec les collectivités locales, les associations et les populations permettra à cette opération de se déployer avec les meilleures chances de succès, se félicite de l'évolution que l'opération projetée a connue depuis l'intention d'origine et en particulier :

- son ancrage sur le projet campus, formé en juillet par les plus grandes écoles et institutions de recherche et soutenu par le Ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur ;

- la reconnaissance que le succès de l'opération passe par un maintien de ses atouts naturels et paysagers ainsi que par le traitement des nuisances qu'elle pourrait représenter ;

- l'annonce d'un statut de protection absolue des terres agricoles du Plateau de Saclay ;

- l'abandon de nouveaux projets importants de desserte routière, générateurs de nuisances et la priorité affichée aux transports en commun.

Demande :

- que la surface agricole à protéger et à valoriser soit de 2300 hectares et non de 1800 hectares comme annoncé dans le document du secrétariat d'Etat au Développement de la région capitale du 23 octobre 2008,

- que ces terres agricoles soient sorties du périmètre de l'OIN, à moins que leur statut de protection absolue ne soit adopté par une loi ou un décret spécifique, simultanément a la création de l'OIN,

- que des engagements clairs soient pris quant au développement des transports en commun et que soit engagée une amélioration des infrastructures de transport du territoire existantes (par exemple la ligne RER C reliant Versailles a Massy),

- qu'une très forte attention soit portée a l'hydrologie, au maintien du réseau des rigoles et au site environnant les sources de la Bièvre,

- que les financements nécessaires à la réalisation des infrastructures projetées soient identifiés, ainsi que leur phasage soit précisé.

Demande pour la commune de Bièvres plus spécifiquement :

- que les terres agricoles du plateau de Saclay (lieu-dit Favreuse) soient exclues du périmètre de l'OIN, sauf si leur protection absolue en tant que terres agricoles est mise en œuvre simultanément au décret créant cette OIN ;

- que le périmètre du site classé de la Vallée de la Bièvre soit totalement exclu de celui de l'OIN, à Bièvres comme dans les autres communes concernées ;

- que l'Etat participe de manière importante à la réalisation du programme de protections phoniques le long de la RN118, qui est l'axe unique reliant Paris au Plateau de Saclay, conformément au programme étudié en 2007 sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat ;

- que la dimension paysagère soit considérée comme essentielle pour la bonne attractivité du territoire, avec - par exemple - des engagements quant à l'enfouissement des lignes à haute tension, dans la vallée comme sur le plateau ;

Demande enfin que les collectivités locales et leurs intercommunalités exercent un rôle prépondérant dans la mise en œuvre de cette Opération et que la durée de celle-ci soit limitée dans le temps.

Unanimité

Un budget *au service des Biévrois*

Le budget approuvé le 15 décembre par le Conseil municipal démontre une nouvelle fois les efforts de la commune pour l'amélioration des services rendus aux Biévrois, le maintien de la qualité de vie, et la maîtrise affichée des dépenses publiques.

Fidèle à sa politique de services au Biévrois, le Conseil municipal a acté la poursuite des investissements pluri-annuels. Parmi les travaux inscrits au budget de l'année 2009, le centre Ratel sera rénové et modernisé dès l'été prochain pour recevoir les activités culturelles et associatives dans des conditions optimales. De même, la place de l'Eglise accueillera un foyer pour les anciens et une salle polyvalente, équipements indispensables et accessibles en centre-village. Le parking Victor Hugo sera également restructuré et mieux intégré à son environnement. Enfin, les travaux de la mairie reprendront. L'hôtel de ville sera réhabilité pour un meilleur accueil des Biévrois et une meilleure circulation des agents communaux. Ces investissements bénéficient d'importantes subventions de l'Etat, du Conseil régional ainsi que du Conseil général.

A côté de ces investissements lourds, 1,5 million d'euros seront consacrés, en 2009, à la réfection des ponts qui enjambent la Bièvre, à la rénovation de la voirie communale, aux travaux annuels dans les écoles (notamment le ravalement de l'école primaire) et au centre de loisirs, à la création d'un parking d'une vingtaine de places à proximité des écoles et de la Maison de la Petite Enfance et à l'acquisition et la rénovation des jeux pour les enfants.

Un budget sain

Malgré la crise économique, la commune profite de la bonne gestion de ces dernières années : aucun recours à l'emprunt depuis 5 ans, une dette maîtrisée et une capacité d'autofinancement d'1,7 million d'euros pour 2009.

Evolution de la dette depuis 2002

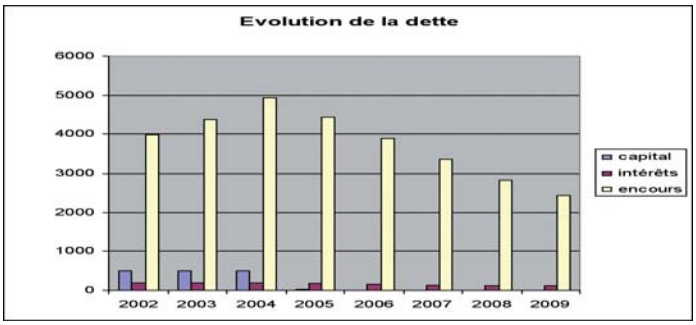

L'encours de la dette représente 2 446 k€ soit 490 €/habitant

Les dépenses de fonctionnement restent maîtrisées autour de trois axes principaux :

L'amélioration de la qualité des services à la population dans plusieurs domaines avec la mise en place de « *e-services* » en cours. Le nouveau site internet de la commune sera mis en ligne au premier trimestre 2009. Il permettra le télé-paiement des services de l'enfance, le suivi des demandes d'autorisation de droit des sols ainsi que les démarches d'état-civil.

Les charges de personnel évoluent légèrement et prennent désormais en compte la refonte du régime indemnitaire : une enveloppe supplémentaire peut être allouée aux agents selon des objectifs fixés. Un

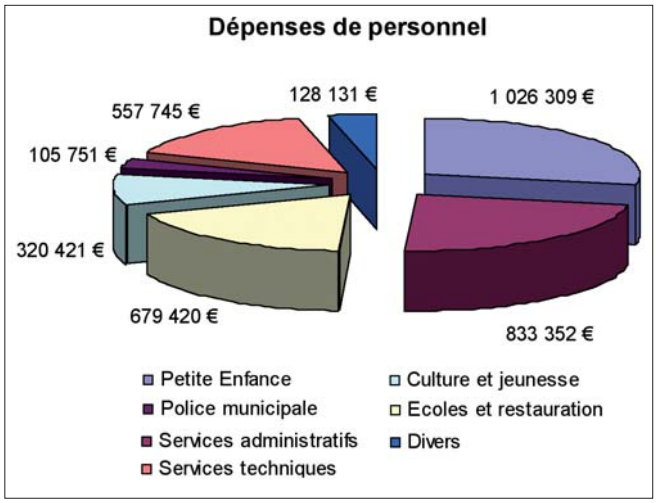

effort particulier sera porté sur la petite enfance. En effet, la baisse continue du nombre d'assistantes maternelles conduit la commune à proposer des solutions alternatives, notamment au sein de la Maison de la Petite Enfance, qui représente près d'un tiers des dépenses de personnel. De même, un effort particulier est porté aux dépenses de personnel pour les écoles, le restaurant scolaire et les activités culturelles.

Enfin, le budget consacré aux formations augmente de manière significative en raison de la mise en place d'un espace multi-services à l'accueil de la mairie.

Des dépenses subies

A ces dépenses qui répondent à la volonté de la commune s'ajoutent quelques dépenses « subies ». Ainsi, 240 000 € sont affectés au Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France (FSRIDF). Cette somme est perçue par les communes qui disposent de faibles recettes de taxe professionnelle. De même, 164 000 € sont réservés aux pénalités définies dans la loi SRU, au titre de la carence en logements sociaux. Malgré des efforts importants en la matière, la commune n'a pas encore atteint le seuil de 20 % de logements sociaux et se retrouve fortement pénalisée. Cette somme est versée à la Communauté de communes Versailles Grand Parc qui est dotée d'un Plan Local de l'Habitat. Elle servira à subventionner la réalisation de logements sociaux sur le territoire de la Communauté, en particulier dans notre commune.

Pour équilibrer ce budget et pallier la faible augmentation des dotations d'Etat (souvent inférieures à l'inflation), la commune a choisi d'augmenter légèrement les taux d'imposition pour l'année 2009. Bièvres conserve néanmoins des taux inférieurs aux autres communes du département. Cette augmentation de 0,5 % évite un recours à l'emprunt en cette période troublée, sans peser de manière trop importante sur le budget des Biévrois.

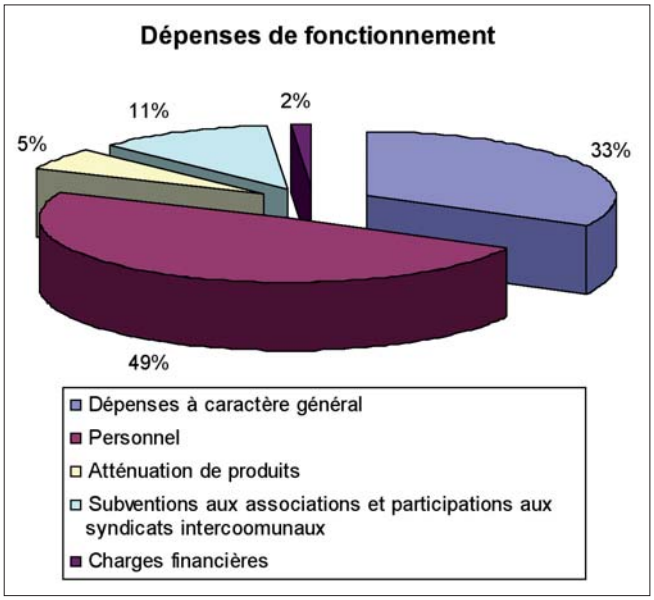

Le budget en quelques chiffres

Dépenses d'investissement : 4 000 000 €
dont 430 000 € pour le remboursement de la dette
280 000 € pour la réfection des ponts de la rue des ponts
380 000 € pour les travaux dans les écoles (ravalement + travaux annuels)
250 000 € d'acquisition pour le désenclavement de la rue des Jonnières
130 000 € pour la création du parking des écoles

D'où proviennent les recettes du budget communal ?

Les recettes de fonctionnement proviennent principalement de la contribution des ménages et des entreprises de la commune. La taxe professionnelle est versée par l'ensemble des entreprises implantées sur le territoire de la commune, la taxe d'habitation est payée par l'ensemble des foyers, qu'ils soient propriétaires ou locataires, la taxe foncière est due par les propriétaires de logements et de terrains. L'Etat participe aux recettes de fonctionnement de la commune à travers la Dotation Globale de Fonctionnement.

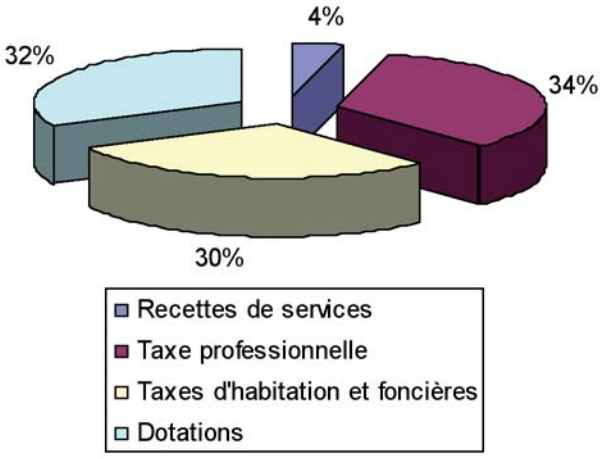

Les recettes d'investissement se présentent sous la forme de subventions des Conseils général et régional et de la Caisse d'Allocations Familiales ainsi que de la vente de terrains communaux (à hauteur de 1,2 million d'euros pour 2009). La Taxe Locale d'Equipement et la dotation au titre du Fonds de Compensation pour la TVA sont versées par l'Etat. Enfin, le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement permet d'équilibrer le budget de cette section, à hauteur de 43 % des recettes d'investissement.

Urbanisme, mode d'emploi

La réforme du permis de construire et des autorisations d'urbanisme, élaborée par l'Etat, vise à simplifier les démarches administratives pour l'usager, grâce à un regroupement des procédures et à une clarification du code de l'urbanisme.

Applicable depuis le 1er octobre 2007, le décret relatif au permis de construire et aux autorisations d'urbanisme est une vraie révolution. Trois permis (permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir) et une déclaration préalable remplacent les onze régimes d'autorisation et cinq déclarations précédents.

Il est désormais possible de demander un seul permis lorsqu'un projet prévoit à la fois des aménagements, des constructions ou des démolitions. Par ailleurs, les délais d'instruction sont garantis (voir encadré) et le contenu des dossiers de demande défini de manière exhaustive et précise.

Les imprimés de demandes et la notice/mode d'emploi sont disponibles au service Urbanisme de la mairie (tél. : 01 69 35 15 56) ou sur internet : www.nouveaupermisdeconstruire.gouv.fr

LES DELAIS D'INSTRUCTION GARANTIS

- 1 mois pour les déclarations,
- 2 mois pour les permis de construire de maisons individuelles et les permis de démolir,
- 3 mois pour tous les autres permis

Tous ces délais d'instruction sont rallongés d'un mois si l'Architecte des Bâtiments de France doit être consulté.

Si le dossier est incomplet, les pièces manquantes doivent également être demandées le premier mois. Une demande de pièce manquante notifiée après le premier mois n'a plus pour effet de suspendre le délai d'instruction.
A la fin du premier mois, le demandeur connaît donc précisément le délai dans lequel la décision doit intervenir.

QUELQUES EXEMPLES

■ Pour une construction créant de nouvelles surfaces de plancher hors œuvre brute (SHOB) :
< 2 m² et – de 12 m de hauteur : **aucune autorisation nécessaire**
entre 2 m² et 20 m² : **déclaration préalable**
> 20 m² : **permis de construire**
■ Pour un ravalement de façades : **déclaration préalable**

■ Coupe ou abattage d'arbres dans les espaces boisés classés : **déclaration préalable**

■ Edification ou modification d'une clôture sur voie et en limite de propriété : **déclaration préalable**

■ Réfection de toiture : **déclaration préalable**

■ Installation d'une piscine :
Bassin de surface < 10 m² sans couverture ou avec une couverture < 1,80 m de hauteur : **dispense d'autorisation d'urbanisme**
Bassin de surface comprise entre 10 et 100 m² sans couverture ou avec couverture fixe ou mobile d'une hauteur < 1,80 m : **déclaration préalable**
Bassin de surface comprise entre 10 et 100 m² avec couverture modulable d'une hauteur > 1,80 m : **permis de construire**
Bassin d'une surface supérieure à 100 m² : **permis de construire**

DES REGLES SPECIFIQUES DANS LES SECTEURS PROTEGES PAR LE SITE CLASSE DE LA VALLEE DE LA BIEVRE

■ Les permis sont désormais accordés par le Préfet. Des délais d'instruction plus longs : un an pour une demande de permis de construire qui nécessite une décision préalable d'acceptation du ministre de l'Ecologie et du Développement Durable.

■ Un encadrement plus strict des travaux que dans les secteurs non protégés :
A titre d'exemple, l'édification d'une piscine en site classé nécessite un permis de construire, quelles que soient la surface du bassin et la hauteur de la couverture.

PLU Révision du Plan Local d'Urbanisme : la concertation est lancée !

Pour rappel, le Plan Local d'Urbanisme, en vigueur sur le territoire communal, a été approuvé le 28 juin 2007. Parmi les objectifs poursuivis par la commune, figuraient la mise en conformité avec la loi SRU du 13 décembre 2000 et la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat intercommunal (PLHi) approuvé en 2006 par la Communauté de Communes de Versailles Grand Parc, compte tenu du déficit en logements sociaux.

Les travaux qui ont abouti à ce document d'urbanisme, ont duré quatre longues années, certes fructueuses et riches en débats mais il est apparu opportun en 2007 d'approuver le document et de stabiliser les règles applicables sur le territoire communal sans abandonner pour autant la réflexion sur quelques secteurs et des thèmes auxquels les habitants sont sensibles.

Ainsi, lors de l'approbation du PLU, la municipalité s'est engagée à le compléter très rapidement, par des études et pour les intégrer, à en prescrire la révision votée à l'unanimité par le Conseil municipal du 14 avril 2008.

Un approfondissement des objectifs du PLU approuvé

Pour l'essentiel, la révision du PLU n'a pas pour objet de remettre en cause ni de bouleverser le PLU approuvé en 2007. Elle vise plutôt à poursuivre quelques axes de réflexion et des études, annoncés dans le rapport de présentation du PLU et réaffirmés dans les délibérations du Conseil municipal du 28 juin 2007 marquant l'aboutissement de la procédure d'élaboration.

La révision du PLU : pour qui, pour quels objectifs ?

• Conserver l'identité propre du centre village et du site classé de la vallée de la Bièvre, par la préservation du bâti ancien et du paysage et la maîtrise de la densification

L'un des principaux enjeux affirmé dans le PLU approuvé, est de conserver au centre village et au site classé de la vallée de la Bièvre, les caractéristiques architecturales et végétales qui lui sont propres, tout en assurant leur évolution maîtrisée.
Une première étude en cours de finalisation, doit conduire à l'élaboration d'un règlement « graphique » et de cahiers de recommandations architecturales et environnementales.

• Donner un cadre règlementaire aux secteurs prioritaires qui nécessitent une intervention forte

Pour la concrétisation de plusieurs projets, la commune s'est adjoint plusieurs experts.

Une deuxième étude qui porte sur deux ilots à requalifier, l'un dans la rue de Paris, l'autre dans la rue du Petit Bièvres, à ce jour inscrits dans des périmètres d'étude au PLU approuvé, doit aboutir à la définition de projets d'aménagement équilibrés et partagés.

Une troisième étude concerne la future zone artisanale située en limite communale, à proximité de la commune d'Igny. Identifié au PLU approuvé, ce secteur doit maintenant être ouvert à l'urbanisation et participer ainsi à la redynamisation des activités sur le territoire communal.

Poursuivre la politique en faveur du développement durable

Quelques actions ont déjà été mises en œuvre pour intégrer le développement durable sur le territoire communal (espaces boisés classés, récupération des eaux pluviales, dépassements de COS autorisés pour la construction de logements sociaux et pour performance énergétique…).

Elles seront complétées en s'appuyant notamment sur les lois du Grenelle en cours d'élaboration.
Elles permettront à la commune d'utiliser, de façon économe, ses richesses, notamment l'espace, en le ménageant au bénéfice de perspectives visuelles sur la Vallée, synonymes de qualité de vie et par la protection de son environnement naturel (masses végétales existantes, arbres remarquables isolés, alignements d'arbres…).

Par ailleurs, des dispositions règlementaires seront intégrées en faveur des « éco constructions » (matériaux durables, énergies renouvelables, …).

Enfin, les projets d'aménagement cités ci-dessus, devront prendre en compte dans la mesure du possible, cette dynamique et contenir des orientations en matière de voirie, d'assainissement, de construction des habitations et des abords, d'aires de stationnement, d'espaces verts… à la manière d'un cahier des charges à respecter, notamment pour les constructeurs.

Une concertation sur mesure et au cœur de la révision du PLU

La concertation a démarré. Elle doit associer durant toute la phase d'élaboration du projet de révision du PLU, l'ensemble des acteurs de la vie locale : les habitants, les associations ainsi que les personnes publiques associées (Etat, Conseil Général, Conseil Régional, Communauté de Communes Versailles Grand Parc…).

Un registre de concertation est déjà ouvert au service de l'urbanisme, pour recueillir les observations et propositions des Biévrois.

Par ailleurs, par le biais de réunions de travail et de courriers d'information, un dialogue sera instauré avec les associations agréées qui en auront fait la demande.

Une ou des réunions de quartiers pourront également être organisées en tant que de besoin. De même, une ou des expositions pourront être mises en place tout au long de l'élaboration du projet.

Le bulletin municipal ou le site internet de la commune s'enrichiront d'une rubrique spéciale dédiée au projet.

Pour tout renseignement,
contacter le service urbanisme au 01 69 35 15 56

CALENDRIER

Pour aboutir au document final, il faudra compter deux années de travail. Les réflexions seront nourries d'une part, par les études que la ville a engagées, d'autre part, par la concertation à laquelle elles vous êtes invités à participer.

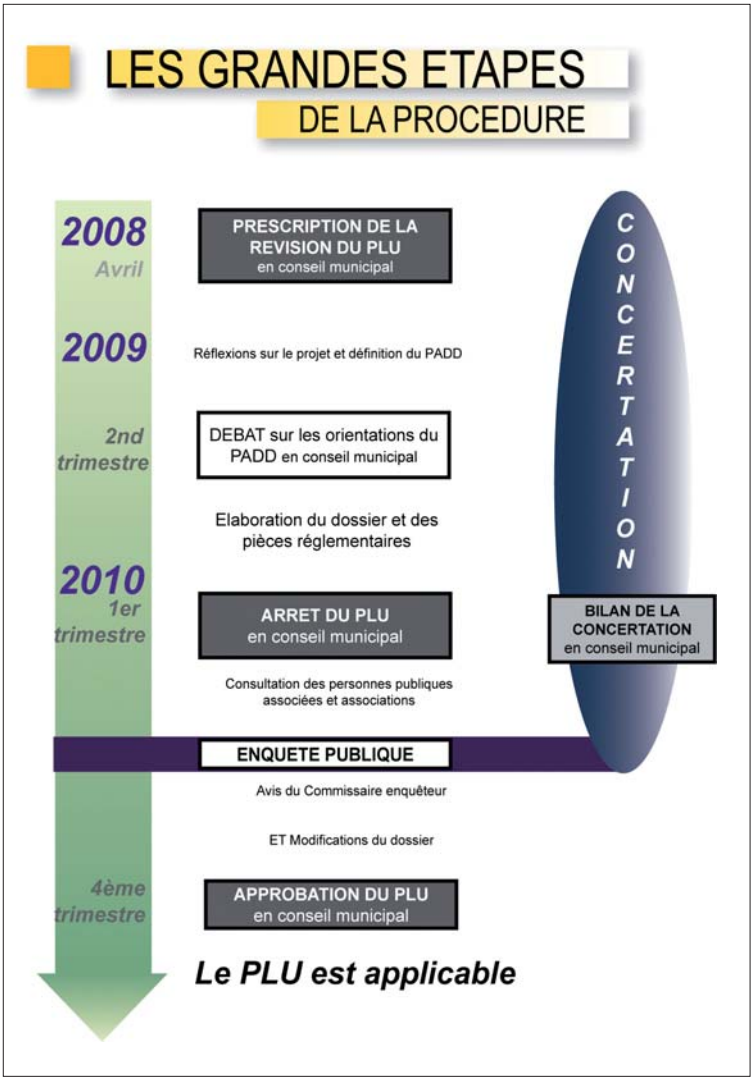

* PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Protection des Bièvrois

Prévention des risques cardiaques

La commune de Bièvres va implanter en 2009 des défibrillateurs cardiaques automatiques à plusieurs endroits du territoire communal. Des sessions de formations et d'initiations seront organisées pour la population.

Dans de nombreuses villes, la Croix-Rouge française et les sapeurs pompiers forment le grand public aux gestes de premiers secours avec l'utilisation du défibrillateur automatique.

Le défibrillateur automatique est un appareil portable, fonctionnant au moyen d'une batterie, de la taille d'une sacoche, dont le rôle est d'analyser le rythme cardiaque et si nécessaire de permettre la délivrance d'un choc électrique, ou défibrillation. Le premier défibrillateur automatique commercial date de 1994.

La défibrillation précoce est une des conditions nécessaires à la survie en cas d'arrêt cardiaque, principale cause de mort subite chez l'adulte. Afin que ce geste médical puisse être effectué le plus précocement, des appareils simplifiés nommés défibrillateurs automatiques ou encore défibrillateurs automatiques externes ont été créés. Ces appareils qui procèdent automatiquement au diagnostic de la fibrillation ventriculaire, grâce à un logiciel d'analyse de tracé électrocardiographique ont vocation à être utilisable par tout le monde. Ils permettent au besoin de délivrer un choc électrique pour effectuer la défibrillation. Après l'expérimentation menée à Montbard (Côte-d'Or) en 2004 et 2005, la démocratisation de l'utilisation du défibrillateur se poursuit donc progressivement.

Il faut rappeler qu'avec un appareil de ce type dans chaque lieu public et des personnes formées aux premiers secours, des milliers de vies pourraient être sauvées chaque année. La Croix-Rouge française notamment s'est résolument engagée pour permettre l'accès du public à cette technologie.

Chaque année, 120 000 personnes en France sont victimes de telles arythmies cardiaques responsables de 10 000 décès annuels. Face à un tel arrêt cardiaque, les gestes de secours immédiats sont trop souvent absents ou inefficaces car l'entourage est trop rarement entraîné aux techniques de ressuscitation
Une cause essentielle de ces décès est un emballement extrême des contractions cardiaques (la tachycardie ventriculaire) qui peut devenir totalement anarchique et inefficace : c'est la fibrillation ventriculaire. Cet accident peut entraîner un arrêt cardiaque réversible (syncope) ou non (mort subite).
Le défibrillateur cardiaque automatique externe doit être utilisé en cas d'arrêt cardiaque. Depuis mai 2007, un décret autorise toute personne à se servir d'un défibrillateur cardiaque entièrement automatique externe, en cas d'urgence. Beaucoup de villes dont Paris s'équipent de ces appareils pour permettre de sauver un maximum de personnes victimes d'un accident cardiaque.

Des appareils dans les rues, près des clubs sportifs…

Chaque année, en France, environ 40 000 personnes sont victimes d'une mort subite. Dans la grande majorité des cas, c'est le résultat d'une anomalie des battements cardiaques : les contractions deviennent inefficaces (le cœur se met en fibrillation ventriculaire). Le défibrillateur est cet appareil qui permet - grâce à une décharge électrique - de resynchroniser les battements du cœur pour le faire repartir normalement.
Lors d'un arrêt cardiaque, les chances de survie diminuent de 10 % à chaque minute passée. Pour cette raison, il est essentiel qu'un défibrillateur puisse être utilisé le plus rapidement possible. L'installation d'appareils dans les services municipaux, dans les clubs sportifs, les rues des villes, permet de sauver un plus grand nombre de personnes victimes d'un accident cardiaque.

Le défibrillateur est utilisable par tous. Il suffit de l'ouvrir et de suivre les instructions de la boîte vocale. Bien sûr, il ne faut pas oublier de téléphoner auparavant au 15, car chaque minute compte. Le recours à cet appareil ne doit pas seulement être considéré comme un geste médical, mais aussi comme un geste citoyen.

Un autre risque, l'AVC peut être réduit par la prévention et l'information : Qu'est-ce qu'un accident vasculaire cérébral (AVC) ?

Un AVC est une perte soudaine de la fonction cérébrale. Elle est provoquée par l'interruption de la circulation san-

guine à l'intérieur du cerveau (AVC ischémique) ou par la rupture d'un vaisseau sanguin à l'intérieur du cerveau (AVC hémorragique). L'interruption de la circulation sanguine ou la rupture de vaisseaux sanguins provoque la mort des cellules cérébrales (neurones) de la région affectée. Les séquelles d'un AVC dépendent de l'endroit où le cerveau est endommagé ainsi que de l'étendue des dommages. Un AVC peut affecter toutes sortes de fonctions, comme la capacité de se déplacer, de voir, de se souvenir, de parler, de raisonner, de lire et d'écrire. Dans un petit nombre de cas, des dommages au cerveau ressemblant à ceux d'un AVC peuvent se produire lorsque le cœur cesse de battre (arrêt cardiaque). Plus longtemps le cerveau manque d'oxygène et d'éléments nutritifs apportés par le sang, plus grands sont les risques de dommages permanents au cerveau. On appelle généralement ce problème une lésion acquise du cerveau.

L'accident vasculaire cérébral constitue une urgence médicale. Reconnaître les signes avant-coureurs et réagir immédiatement à leur apparition a une incidence considérable sur les chances de survie et de rétablissement. Les médicaments thrombolytiques comme le t-PA sont des « anticoagulants », des médicaments qui dissolvent les caillots sanguins. Administré à la bonne personne qui a survécu à un AVC ischémique dans un délai de 3 heures, le t-PA peut minimiser les conséquences d'un AVC. Pourtant, à peine 20 à 25% des personnes qui subissent un AVC reçoivent en fait les soins d'urgence et un traitement dans les trois heures suivant l'apparition des symptômes, un délai critique pendant lequel les médicaments « anticoagulants » peuvent agir plus efficacement.

Les cinq signes pour soupçonner un AVC et agir rapidement :

Un AVC peut être traité – c'est pourquoi il est si crucial d'en reconnaître les signes avant-coureurs y compris sur vous-même :

Faiblesse - Perte soudaine de force ou engourdissement soudain au visage, à un bras ou à une jambe, même temporaire.

Trouble de la parole - Difficulté soudaine d'élocution, de compréhension ou confusion soudaine, même temporaire.

Trouble de vision - Problème de vision soudain, même temporaire.

Mal de tête - Mal de tête soudain, intense et inhabituel.

Étourdissement - Perte soudaine de l'équilibre, en particulier si elle s'accompagne d'un des autres signes.

En présence de ces signes, composez immédiatement le 15 numéro des services d'urgence.

Philippe Mias
(sources : Croix Rouge Française et fondation des maladies du cœur)

Antennes-relais : je capte pas !

Les trois opérateurs de téléphonie mobile (Bouygues Télécom, SFR et Orange) se partagent sept antennes relais, sur le territoire communal. Une couverture exceptionnelle due au dénivelé de la commune. Mais la commune reste vigilante et déplore la passivité dans laquelle la loi la place.

Fidèle au principe de précaution, la commune a annexé à son Plan local d'Urbanisme (PLU) la Charte relative aux antennes-relais signée par le Conseil général de l'Essonne, les trois opérateurs de téléphonie mobile et l'Union des Maires de l'Essonne. Cette charte de bonne entente vise à maintenir le dialogue entre les communes et les opérateurs. En effet, les communes n'ont qu'un pouvoir contraignant très limité, à l'égard des installations d'antennes-relais.

Des communes démunies
Selon la nature et les dimensions du dispositif choisi, l'opérateur doit déposer une demande d'autorisation d'urbanisme : déclaration préalable ou permis de construire. Il peut cependant en être dispensé si, par exemple, ce dispositif est implanté à l'intérieur de bâtiments. Dans tous les cas, le Maire ne peut s'opposer à une telle implantation, si elle est conforme au PLU en vigueur. Ainsi, à Bièvres, les autorisations sont délivrées sous la double condition de s'intégrer au paysage et à l'environnement et de ne pas se situer dans le périmètre d'un site classé ou de la Vallée de la Bièvre. Certaines communes ont bien tenté d'interdire de manière générale les antennes relais dans leurs documents d'urbanisme (POS ou PLU) au titre du principe de précaution, mais ont vu ceux-ci annulés par les tribunaux administratifs. Bièvres a donc poussé la précaution jusqu'au seuil légal autorisé !

L'importance du dialogue
Désormais, si un opérateur souhaite installer une nouvelle antenne, la Charte lui impose de déposer le projet à la mairie pour consultation. La discussion est possible, mais le dernier mot revient à l'opérateur. Le dialogue et de bonnes relations peuvent permettre, pour l'avenir du moins, d'éviter les implantations nouvelles sur les bâtiments publics, les écoles en particulier.

Récemment, une telle discussion a eu lieu à l'occasion de l'implantation d'une antenne le long de la RN118, à la limite d'Igny.

Les sept implantations :
- Rue de la Ferme
- Burospace
- Rue de Paris (près de la N118)
- Rue de la Couture
- Rue du Petit-Bièvres
- Route de Jouy (bois du Chat Noir)
- Route de Vauboyen (près de la gare)

Opérations en cours

1 Ratel

Améliorations et mise à niveau

• Le besoin

- Le Domaine Ratel et la ferme sont ouverts depuis 25 ans.
- Plusieurs installations doivent être reprises et les besoins ont évolué.
- Un « Contrat triennal » passé avec le Conseil Général finance environ 33 % des dépenses.
- Une partie des travaux concernant les espaces extérieurs du domaine Ratel ont été réalisés : cheminements extérieurs permettant la traversée du parc, éclairage public permettant de bien sécuriser ces espaces, tennis extérieurs pour un coût de 400 000 € HT.

• Le projet

- Reste maintenant à réaliser les travaux très attendus sur la ferme : il s'agit principalement de repenser la distribution de l'accueil et de créer 2 ascenseurs pour personnes à mobilité réduite (PMR). Selon la règlementation, ces travaux ont fait l'objet d'une concertation approfondie avec les associations utilisatrices.
- Création d'un nouveau tennis couvert : ce projet est également prévu au Contrat triennal ; ce court couvert remplacera la « bulle » de tennis qui est en mauvais état, et qui sera démontée. La Mairie veille à s'assurer de la meilleure intégration de ce court couvert dans l'environnement paysager ; il s'agira d'une construction en bois.
  Le chemin d'accès à la ferme Ratel sera repris au terme de tous les travaux d'aménagement.

• L'avancement

- Deux appels d'offres infructueux ont retardé le chantier prévu initialement en 2008. La commune a alors souhaité profiter de ce délai subi pour amender le projet et intégrer la dimension du Développement durable dans le cahier des charges, tout en restant dans l'enveloppe financière. Ainsi les choix de matériaux et les méthodes de travail seront respectueux de l'environnement.
- Réalisation des travaux à l'été 2009, sur la ferme et le tennis couvert pour une durée d'environ 9 mois.
- Autres travaux prévus (toiture et étanchéité du gymnase et du court couvert existant, menuiseries extérieures du gymnase, etc.) : il s'agit de réparations plus légères qui seront faites avant l'été, car elles ne bloquent pas les utilisateurs.

2 Réhabilitation de la Mairie

• Le besoin

- La mairie (ancien château Silvy datant du XVIIIe siècle et qui comprenait alors un parc et des dépendances) est actuellement un bâtiment dégradé et vétuste.
- Des surfaces de plancher importantes (2e étage, grenier) ne sont pas utilisées car elles n'ont jamais été aménagées.
- Le fonctionnement courant de la mairie est difficile car les surfaces actuellement utilisées sont très réduites.

• Le projet

- Une étude de faisabilité est lancée. Elle est conduite par un architecte spécialisé dans le patrimoine ancien
- Un ascenseur sera intégré à l'édifice (obligation légale pour l'accessibilité aux PMR).
- Les étages seront restructurés de manière à créer de véritables espaces ce travail.

• L'avancement

- Les résultats de cette étude seront connus au 1er semestre 2009. S'ils sont validés, des dossiers de demande de subvention seront montés, ce qui permettra de poursuivre par des études de maîtrise d'œuvre complète et de cofinancer une partie des travaux à venir.

3 Parking Victor Hugo

• Le besoin

- Le centre-village est fortement déficitaire en capacité de stationnement, et le dimensionnement du parking Victor Hugo est insuffisant, que ce soit pour les résidents, la vie des commerces, ou le bon fonctionnement des équipements publics.
- La circulation est difficile, et même s'il n'est pas possible d'interdire la circulation de transit des véhicules qui veulent échapper aux grands axes routiers en entrant dans Bièvres, il est nécessaire d'analyser ces flux et de bien les comprendre, pour mieux les maîtriser.

• Le projet

- Une étude de circulation sur le centre-village et une étude de faisabilité en voirie ont été lancées concomitamment.
- L'étude de circulation va permettre de quantifier les besoins en stationnement pour dimensionner les futurs aménagements du parking.
- L'étude de voirie va explorer les différentes pistes possibles : parking enterré, semi-enterré, ou simplement en surface. Une forte dimension paysagère sera intégrée dans ce projet, car le lieu surplombe la vallée de la Bièvre et est emblématique du centre-village, et les techniques proposées de travaux devront prendre en compte le développement durable.

• L'avancement

- Les résultats de ces études seront connus au 1er semestre 2009. S'ils sont validés, des dossiers de demande de subvention seront montés, ce qui permettra de poursuivre par des études de maîtrise d'œuvre complète et de cofinancer une partie des travaux à venir.

4 Mur de la Mairie

confortation et aménagement du bâtiment - aménagements de locaux sous la terrasse

• Le besoin

- Le mur qui tenait la terrasse devant la Mairie était soutenu par des étais depuis plusieurs années.
- Il s'agissait de profiter de l'occasion des travaux de terrassement et de remise en état de la terrasse pour créer des locaux neufs.

• Le projet

- Conforter le mur en créant des volumes et des espaces au niveau de la rue de la Terrasse.
- Coût des travaux : 986 000 € TTC, subventions de la Région et du Département.
- Ultérieurement, réaménager les étages supérieurs de la mairie.

• L'avancement

- Les travaux démarrés fin 2007 ont été retardés par des difficultés de fondations :
  les analyses et études de sols réalisées avant les travaux indiquaient un niveau de la nappe phréatique élevé, empêchant des fondations classiques et nécessitant des fondations sur micro-pieux particuliers. Cela s'est avéré exact, mais des complexités nouvelles sont apparues au cours du chantier, au niveau des fondations de la salle attenante à la mairie, de construction plus récente. Des désordres sont apparus sur la façade (fissures, etc.).
- Ceci a nécessité des investigations et études complémentaires. Des solutions ont été trouvées, engendrant un surcoût important.
  Aussi la commune a demandé qu'un expert désigné par le Tribunal administratif fasse toute la lumière sur les causes de ces problèmes (erreur de conception, mauvaise conduite du chantier ?...). L'expert a remis ses premières conclusions : celles-ci ne sont pas alarmistes pour la sécurité du bâtiment lui-même ; elles permettent de valider les modifications nécessaires, et serviront à imputer le surcoût aux responsables de ces erreurs.

5 ZAC Nord Val de Sygrie

• Un projet nécessaire :

- Le développement de cette zone se poursuit aujourd'hui de façon anarchique, ce qui cause des nuisances et délivre une image défavorable.
- L'aménagement de cette zone constitue la seule perspective d'accroissement de nos moyens financiers grâce à de nouvelles recettes de taxe professionnelle, tout en préservant la qualité du site naturel boisé, en mettant en valeur la Sygrie et en créant une zone verte « tampon » entre la zone et la rue de Paris.

• Une démarche ouverte et transparente est engagée depuis plus de 3 ans avec :

- La création d'un périmètre d'étude, de part et d'autre de la N118, dès l'échec du projet Bouygues-CMC.
- La réalisation d'études de faisabilité (économique, urbanistique, circulation, écologique…) et d'une étude d'impact, puis l'ouverture d'une concertation sur ce dossier.
- Le lancement d'un appel à candidatures d'aménageurs, sur la base des principes actualisés de la Charte Nord.
- La création de la ZAC en janvier dernier en Conseil municipal, et la désignation d'Essonne Aménagement comme aménageur en juillet dernier, après deux années de mise en concurrence et de négociations avec les candidats.

• L'avancement

- L'aménageur travaille actuellement avec des bureaux d'études pour la préparation d'un Dossier de réalisation, prochaine étape juridique nécessaire dans la procédure de mise en œuvre de la ZAC.
- Si le dossier convient à la commune, sur la base des principes définis dans la Charte Nord, il sera soumis à l'approbation du Conseil municipal, et concomitamment, un traité de concession sera signé avec Essonne Aménagement.

De père en fils : Hyppolite Larrey

Après vous avoir dressé les portraits de Georges Maréchal, Germain Pichault de la Martinière et Dominique Larrey, nous continuons l'épopée des chirurgiens et médecins qui ont choisi Bièvres comme village d'adoption. Hyppolite Larrey, fils de Dominique Larrey, a passé les vingt dernières années de sa vie à Bièvres.

Il est difficile de dissocier Hyppolite de son père Dominique Larrey. Comme lui, il est chirurgien des armées. Si le père est profondément attaché à Napoléon Ier, Hyppolite lui sera chirurgien de Napoléon III.

Hyppolite Larrey est né à Paris le 18 septembre 1808 alors que son père participe à la guerre d'Espagne. Il lui sera très attaché bien que ne le voyant que très peu durant son enfance car Dominique Larrey parcourt les champs de bataille napoléoniens. Il sera élevé par sa mère Elisabeth et sa sœur Isaure de dix ans son aînée et qui est sa marraine.

À vingt ans, il commence ses études de médecine, il est reçu major de sa promotion au concours de chirurgien et se destine à une carrière de chirurgien militaire. Il est affecté à l'hôpital du Gros Caillou à Paris où son père est chirurgien chef. En 1830, il participe aux soins d'urgents pour les victimes des Trois Glorieuses qui amènent l'abdication de Charles X. Comme son père, il sera sur les champs de bataille et va parfaire le travail de chirurgie en développant la pratique d'une chirurgie conservatrice.

En 1840 il assiste au retour des cendres de Napoléon Ier, au bras son père Dominique dans sa tenue de Wagram. La médecine lie toujours le père et le fils qui font ensemble, en 1842, une tournée d'inspection des hôpitaux de l'armée d'Algérie. A leur retour, Dominique, épuisé, meurt à l'âge de 76 ans. Voilà donc Hyppolite à son tour baron à l'âge de 34 ans.

Il poursuit l'œuvre de son père : il est élu à la Société de chirurgie de Paris, devient, en 1851, chirurgien de l'empereur Napoléon III. Spécialisé dans la chirurgie de guerre, il travaille également à la formation des chirurgiens en participant à la création de deux écoles d'application de santé militaire, celle du Val de Grâce à Paris et celle de santé militaire de Strasbourg.

Hyppolite Larrey développe l'enseignement des jeunes médecins et assure la formation continue des praticiens. Il lutte également contre les épidémies qu'il a pu observer lors de différents conflits : choléra, typhus, fièvre jaune, en mettant en place des règles d'hygiène et en insistant sur la prophylaxie. Très informé des nouvelles techniques et découvertes de l'époque, il étudie les moyens d'anesthésie générale et prend en compte les progrès de la révolution pasteurienne. Il peut enfin envisager des opérations impossibles du temps de son père et sauver des vies.

Lors du conflit militaire de 1870, il participe aux soins des blessés des deux camps, action que son père avait également menée pendant les guerres napoléoniennes. Lors de la meurtrière guerre civile de 1871, le service de santé des armées, dont Hyppolite a la charge, soigne à parts égales, Versaillais et Fédérés. Un siècle avant la fondation de « la Croix-Rouge » auquel son père Dominique Larrey avait déjà pensé avec un Commodore Anglais Sidney Smith, en 1815, pour constituer un organisme neutre pour soins aux blessés des différents camps. Mais ce sera la Suisse avec Henri Dunant qui formera la Croix-Rouge Internationale, en 1863.

En 1871, il reçoit la Croix de Grand Officier de la légion d'honneur. Il dirige alors les services chirurgicaux et est responsable des ambulances pendant le siège de

1808-1895

Paris et la Commune. Atteint par la limite d'âge, il continue à être actif, devient député des Hautes-Pyrénées, département d'origine de sa famille et en profite pour mener des actions pour développer et améliorer le service de santé des armées. Il est aussi président de la Société Protectrice des Animaux.

Le 8 octobre 1895 il décède à Bièvres à l'âge de 87 ans, dans la propriété acheté par son père en 1830. Il est enterré au Père Lachaise, le père et le fils sont côte à côte, jusqu'au jour où les cendres de Dominique Larrey seront transférées aux Invalides. Hyppolite a fait fortement évoluer la chirurgie d'armée, il étudie un appareillage inamovible en cas de fracture grave, et se préoccupe des amputations consécutives à l'ostéo-myélite dans les fractures des membres par armes à feu. Pendant la guerre de Crimée, il étudie les cas de trépanation et les causes de décès. Il est vrai que l'on mourrait encore beaucoup sur les champs de bataille et par leurs travaux toute cette lignée de chirurgiens essayait de réduire la mortalité des soldats.

Hyppolite et Juliette Dodu

« *La droiture de son caractère, la dignité et l'honorabilité de sa vie professionnelle, son affabilité, lui avaient conquis l'estime et l'honorabilité de tous* » voici ce que l'on disait d'Hyppolite Larrey, cet homme distingué, élégant et l'on appréciait chez lui « *une érudition sure, un esprit droit, une justice impeccable* » mais qu'en est-il de ses relations féminines, lui qui vécu toujours en célibataire ?

Le père se serait opposé à un mariage. Par la suite à partir de documents d'archives, ce célibataire apparemment irréductible a eu une relation certaine et durable avec Hélène de Valette qui aurait eu une aventure tumultueuse avec Honoré de Balzac, mais à partir de 1839 elle reste attachée à Hyppolite. Elle meurt chez lui en 1873. Après la mort d'Hélène de Valette, le baron Larrey, devenu député des Pyrénées rencontre Juliette Dodu, notre célèbre Bièvroise, héroïne de la guerre de 1870. Le père de Juliette Dodu, ancien chirurgien de marine était un ami de Dominique Larrey. Hyppolite accueille Juliette dans sa propriété de Bièvres, il est séduit par sa personnalité, son patriotisme et… son charme créole. À sa mort en 1895 le baron la fera son légataire universel. Juliette meurt en 1909, elle sera inhumée au cimetière du Père Lachaise face au tombeau d'Hyppolite Larrey. On n'en sait pas plus sur la relation de Juliette et d'Hyppolite. Bièvres cache bien des réponses à des questions qui restent entières sur ces illustres habitants.

Ce petit article a pu être fait grâce au texte sur Hyppolite Larrey de P. Vayre, membre de l'Académie Nationale de Médecine et de l'académie Nationale de Chirurgie paru dans « Mémoires de l'Académie de Chirurgie 2005 pages 42 à 48.

Un extrait de la bibliothèque de l'institut : Documents Napoléoniens : les fonds H Larrey dont la donatrice est Juliette Dodu

La monographie Thillay ou l'histoire

Les Archives vivantes possèdent une monographie de Thillay, ancien instituteur et secrétaire de mairie à la fin du XIXe siècle. Véritable bible sur l'histoire de la commune, l'ouvrage a été numérisé et une copie a été remise au Maire le 12 décembre.

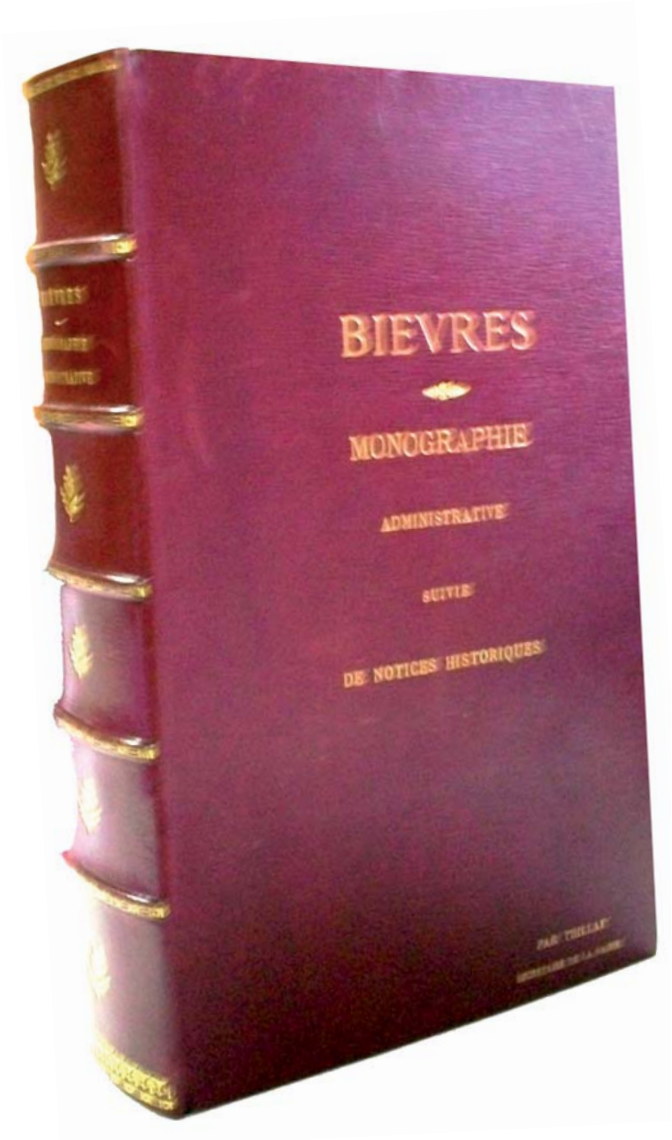

Monsieur THILLAY est nommé instituteur à Bièvres en 1879, son épouse occupe les mêmes fonctions à l'école des filles. François THILLAY conservera son poste jusqu'en mars 1895, date à laquelle il sera admis à la retraite sur sa demande.

Simultanément, il assure, depuis le début de l'année 1879, la charge de Secrétaire de Mairie, (au XIXe siècle, le poste de Secrétaire de Mairie était dévolu à l'instituteur du village).

Au cours de cette fonction, il rédige, en 1884, un inventaire détaillé des archives transmis à la Préfecture qui donne son avis d'approbation ; ce travail va lui permettre la rédaction, terminée en 1897, d'une *Monographie administrative de la Commune et du Bureau de bienfaisance de Bièvres, établie d'après les archives de la Mairie, et suivie de quelques souvenirs historiques sur le village, certaines propriétés et les personnes remarquables qui les ont occupées.*

L'ouvrage comprend 270 pages et renferme de nombreux plans aquarellés.

Cette étude historique, d'un intérêt indéniable, apporte de précieux renseignements sur le village au cours des siècles passés, du XVIe au XVIIIe siècles, mais l'étude est principalement consacrée au XIXe siècle.

Le cadastre, les écoles, les sapeurs-pompiers, l'église et la paroisse, les lavoirs, le cimetière, l'historique de

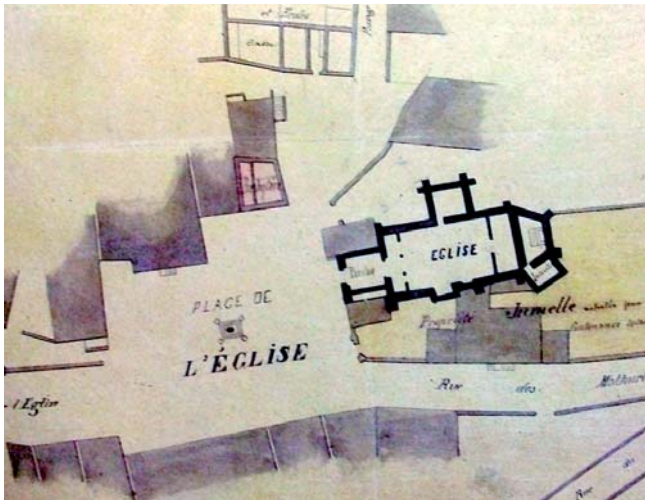

de Bièvres numérisée en 2008

Vauboyen, des Hommeries, du Petit-Bièvres, de l'Abbaye-aux-Bois, de la garde nationale, de la mairie, sont autant de sujets passionnants traités dans cette étude.

Le 29 septembre 1898 décéde François Zélia THILLAY, à l'âge de 53 ans. Il est enterré au cimetière de Bièvres avec son épouse.

Les travaux ont été effectués par un atelier spécialisé dans la scannérisation, le microfilmage et la duplication, prestataire recommandé par les Archives Départementales des Yvelines.

Le groupe Fontenelle Microcopie situé à l'Abbaye de Saint-Wandrille en Normandie a procédé à la numérisation de ce registre ancien (1897) et à la réalisation de CD Rom, opérations qui assurent la sauvegarde et la diffusion de la mémoire biévroise.

De même, une impression couleurs en deux exemplaires a été exécutée, une copie a été remise officiellement au Maire de Bièvres, lors d'une cérémonie organisée par les Archives vivantes le 12 décembre dernier. Le document d'origine est ainsi préservé de toutes manipulations, seules les copies sont consultables.

La commune de Bièvres conserve cette monographie au sein de l'association « Les Archives Vivantes », association composée de 9 membres bénévoles qui assurent la gestion d'une partie des archives de la commune, archives qui recensent des documents écrits et iconographiques depuis le XVI[e] siècle jusqu'en 1980. La subvention de fonctionnement octroyée à l'association a permis la réalisation de cette opération.

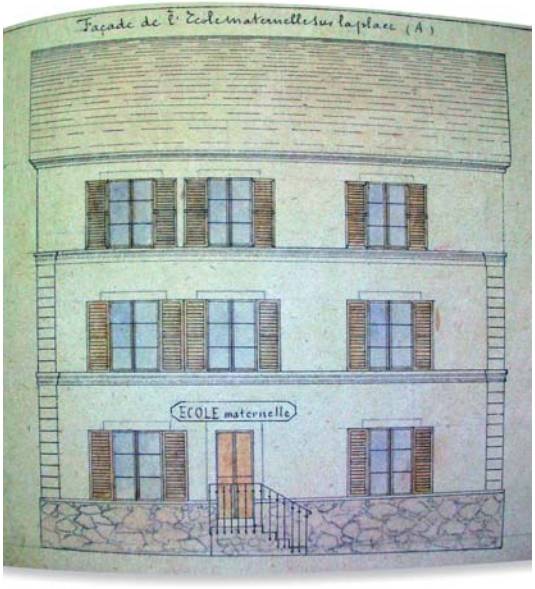

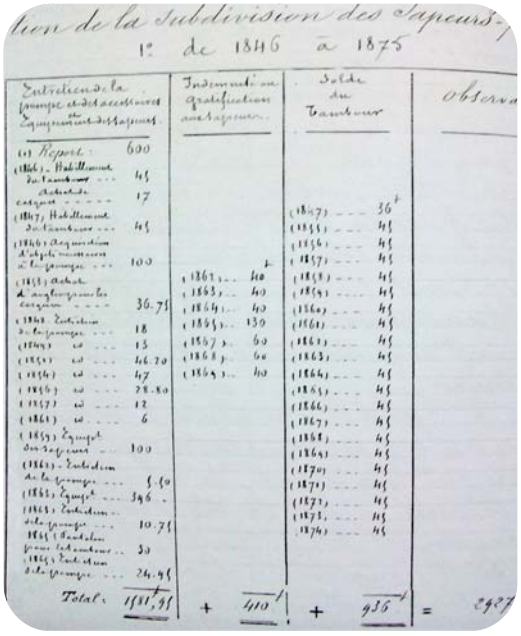

Poilâne : *la qualité comme pain quotidien*

Installée depuis un quart de siècle à Bièvres, la manufacture Poilâne propose ses pains sur les 5 continents. Apollonia Poilâne, qui dirige l'entreprise familiale nous a ouvert les portes de ses fournils.

Située entre la base aérienne et l'unité de la CRS 8, la manufacture de la famille Poilâne est installée dans un cadre de rêve. A 8 km de Paris et de sa première boulangerie de la rue du Cherche Midi se dresse ce bâtiment circulaire, tel que l'avaient imaginé Lionel et Ibu Poilâne. « *Mes parents souhaitaient offrir à leurs boulangers des conditions de travail optimales en leur permettant d'avoir une vue sur la nature et en luttant contre la solitude des fournils*, » raconte Apollonia Poilâne, qui dirige l'entreprise familiale depuis 2002. « *La commune de Bièvres nous a proposé un terrain en pleine nature qui ne ressemblaient pas aux zones industrielle qui étaient jusqu'alors présentées. Bièvres s'est imposée comme le bon choix.* » Sa mère, architecte, a alors dessiné cette maison circulaire, « *qui facilite les déplacements des hommes et des matières premières.* »

Eco-entreprise

Au centre, la réserve de bois alimente les 24 fournils. « *Nous travaillons depuis toujours avec du bois très sec de récupération, qui provient de menuiseries et de scierie* ». Du bois qui, une fois brûlé, ne dégage que 7 % de CO_2, soit autant que s'il pourrissait naturellement. « *Comme la plupart des petites entreprises, nous avons rapidement adopté des comportements éco-responsables car il nous était impossible de gâcher.* » Chacune des cheminées alimente un fournil qui accueille deux boulangers autonomes : chacun son plan de travail, chacun son four, mais un travail à deux pour éviter la solitude qu'avait rencontrée Lionel Poilâne à ses débuts.

La miche, qui a apporté la notoriété à la maison Poilâne, nécessite 6 heures de préparation. Cent miches sont confectionnées en même temps par chacun des boulangers. Et les conditions de travail allient la tradition et la

modernité. « *Nous ne faisons pas du pain à l'ancienne pour faire du pain à l'ancienne,* explique Apollonia Poilâne. *Nous pratiquons la rétro-innovation, c'est-à-dire que nous travaillons à l'ancienne en y ajoutant les nouvelles technologies quand elles contribuent à la qualité du pain.* » C'est cet esprit qui conduit les compagnons à pétrir la pâte à la main.

Un savoir-faire qui se perpétue

Comme son père et son grand-père, Apollonia Poilâne a appris le métier de boulangère avant de prendre les rênes de l'entreprise familiale. Son CAP en poche, elle s'envole vers les Etats-Unis et la prestigieuse université d'Harvard, tout en dirigeant la maison après le décès accidentel de ses parents. Pendant ses études américaines, elle se fait envoyer du pain. « *Une miche par semaine pour commencer. Et puis je l'ai faite découvrir aux étudiants, aux professeurs…* » Résultat, une petite boulangerie vend désormais du pain Poilâne aux abords de l'université !
En France, de nombreux points de vente proposent les pains Poilâne « *mais pas à Bièvres*, confie Apollonia - Poilâne, *pour ne pas faire de concurrence aux boulangeries de la commune.* »
Parmi les clients français qui raffolent du pain Poilâne, de nombreux restaurateurs « *dont certains sont étoilés* », des épiceries fines, quelques grandes surfaces… Le produit vendu est également contrôlé : « *Nous vérifions que le distributeur fait attention à notre pain, le valorise et valorise le travail de nos compagnons. Si le distributeur n'est pas attentif à tout cela, nous pouvons lui retirer nos pains.* »

La manufacture de Bièvres produit essentiellement pour la province et pour l'étranger. Car le pain Poilâne s'exporte sur les cinq continents : de l'Allemagne à l'Afrique du sud en passant par l'Asie ou les abords de la célèbre université d'Harvard, impossible de ne pas trouver une miche de pain Poilâne. « *Nous avons beaucoup travaillé sur les délais de livraison car il faut que le pain soit frais, quelle que soit sa destination. Aujourd'hui, les destinations les plus lointaines sont servies en 48 heures !* »

Entré à l'Elysée avec le Président Vincent Auriol dans les années 50, la miche Poilâne est connue et reconnue dans le monde entier : de Salvador Dali à Steven Spielberg, de Lauren Bacall à Robert de Niro, on ne compte plus tous ceux pour qui Poilâne a toujours été le nec plus ultra de la boulangerie française ! Tout en gardant l'esprit de Pierre Poilâne, le grand-père qui avait ouvert sa première boulangerie en 1932, rue du Cherche Midi à Paris !

Apollonia Poilâne, l'âme de la boulangère, le talent du chef d'entreprise

Qui de mieux placé que la PDG pour nous faire visiter la manufacture. A 25 ans, Apollonia Poilâne connaît le métier. Alors que son père avait été poussé vers la boulangerie par son père, créateur de la marque, Apollonia Poilâne commence à travailler dans la boulangerie familiale dès l'adolescence. Elle passe tout naturellement un CAP de boulangerie. Alors qu'elle s'envole pour Harvard, elle perd tragiquement ses parents et se retrouve, à 18 ans, à la tête de l'empire familial. Diplômée d'Harvard, l'une des plus prestigieuses universités américaines, elle se consacre désormais à son entreprise. Chef d'entreprise et héritière de l'esprit familial, elle est très exigeante et peut compter sur des compagnons investis et fiers de leur travail.

A Bièvres, la manufacture devrait s'agrandir dans les prochains mois avec un atelier de conditionnement situé à l'arrière du bâtiment. Bièvres et Poilâne, une histoire qui dure pour le plus grand plaisir des deux !

Jacques GAMARD

Discours prononcé par Hervé Hocquard, maire de Bièvres, le 1er mai 2008, jour de la fête de l'outil.

Jacques GAMARD nous a quittés quelques jours avant l'inauguration de la Tour qu'il avait conçue pour Les Amis de l'Outil. Cette tour, présentée à l'entrée du Musée, sur la place de l'Eglise, fut la denière œuvre de ce Biévrois tant apprécié.

Nous sommes réunis pour célébrer Jacques GAMARD. Cette célébration devait être joyeuse, un moment où les Bièvrois se retrouvent avec un des leurs, pour célébrer son œuvre, sa vie si intense dans notre communauté. Jacques devait être parmi nous et il s'en réjouissait tellement.

Jacques, qui était un homme fier mais modeste, a soudainement choisi d'être parmi nous autrement. Il a goûté son bonheur en sachant que sa tour ornerait dorénavant sa commune chérie. Ce bonheur lui a suffi et il nous a dit adieu.

Exposer la Tour GAMARD, c'est pour Bièvres la fierté d'exposer une très belle œuvre :
Par sa grâce, sa charge symbolique très forte, par les éléments qui la composent
Parce que c'est un travail en dentelle, une œuvre toute en finesse et en force

Elle dit que l'outil n'est pas qu'utilitaire, il a sa beauté, il crée de la beauté.

Elle incarnera pour très longtemps ces vertus de créativité, da patience voire d'obstination, d'optimisme, d'humour et d'élégance qui étaient parmi beaucoup d'autres celles de Jacques GAMARD.

Nous sommes heureux d'inscrire aujourd'hui la Tour GAMARD dans le paysage Bièvrois, à quelques pas de sa chère maison, à un endroit qui l'a vu si souvent passer.

Elle est debout à côté de nous, et c'est nous qui la verrons souvent, elle qui nous verra passer. C'est elle qui accueillera nos visiteurs, ceux du Musée de l'Outil, dont elle sera le magnifique signal.

Elle est installée maintenant, juste un jour avant que Jacques ne revienne à Bièvres reposer pour toujours dans sa terre de Bièvres auprès de Laurette.

Avec ta Tour et en ce jour si particulier, Bièvres a le privilège de te célébrer Jacques, de te rendre hommage, car tu as été l'un de ses meilleurs fils.

Discours prononcé par Hervé Hocquard, maire de Bièvres, à l'église, le 2 mai 2008

Nous avions rendez vous avec Jacques GAMARD cette semaine, mais ce rendez-vous, nous ne l'imaginions pas ainsi. Depuis des années il avait quitté son village, atteint par les problèmes du grand âge et la disparition de sa douce femme. Pendant très longtemps l'un et l'autre, l'un auprès de l'autre ont ensemble fait partie du paysage de Bièvres. Il y a plus longtemps encore Jacques GAMARD, gamin turbulent, faisait les quatre cents coups dans le village.

Son caractère fort, son esprit truculent, parfois bourru et rebelle, Jacques GAMARD les aura gardés jusqu'au bout. Mais c'était aussi et surtout un homme généreux, plein d'humour et de gentillesse, complètement voué à sa commune qu'il aimait, et aux Bièvrois, ses amis. Actif dans les associations, impliqué dans tant d'activités collectives, le promoteur du fameux « Bièvrois » un breuvage accélérateur de convivialité, que l'on venait boire chez lui, rue des écoles, était un homme chaleureux et accueillant.

Tout naturellement, Jacques aura été sollicité par plusieurs maires successifs pour le conseil municipal. Il en aura été une grande figure pendant dix huit années. C'était même une « grande gueule » disent ceux qui l'ont connu à ce moment et l'on imagine combien les débats avec Jacques ont du être animés, mais toujours avec le souci qui l'a toujours guidé, celui du bien commun, du bien de sa commune.

Au fil des années Jacques, avec sa stature et son histoire,

était ainsi devenu une institution bièvroise. Son atelier où naissaient de sa main et de son art tant de créatures étonnantes était devenu célèbre. Autant que son jardin où les Reines des fraises, année après année venaient faire la photo officielle du mois de juin.

C'est que Jacques GAMARD aura incarné notre village et une grande partie de sa population, celle qui a servi de grandes entreprises implantées alentour, travaillant dur et puisant dans son foyer, dans ses passions, autant que dans la vie locale la joie de vivre et des satisfactions que le travail n'aura pas toujours offertes.
Peu auront illustré aussi bien que Jacques GAMARD ce qui fait la beauté d'une vie de village comme nous avons la chance de la connaître à Bièvres. L'homme en symbiose avec sa communauté est façonné par elle autant qu'il la façonne et apporte aux autres.
Cette semaine, aujourd'hui, Jacques est bien de retour dans son Bièvres chéri et il a choisi d'y rester. Nous avons eu la joie hier, jour de la fête du travail, d'installer son œuvre aussitôt baptisée « la Tour GAMARD » à la porte du Musée de l'outil, tout à côté de notre église. Cette œuvre surmontée d'un soleil, un soleil chaud comme Laurette, chaud comme l'optimisme, un soleil qui luira toujours dans nos cœurs de Bièvrois.

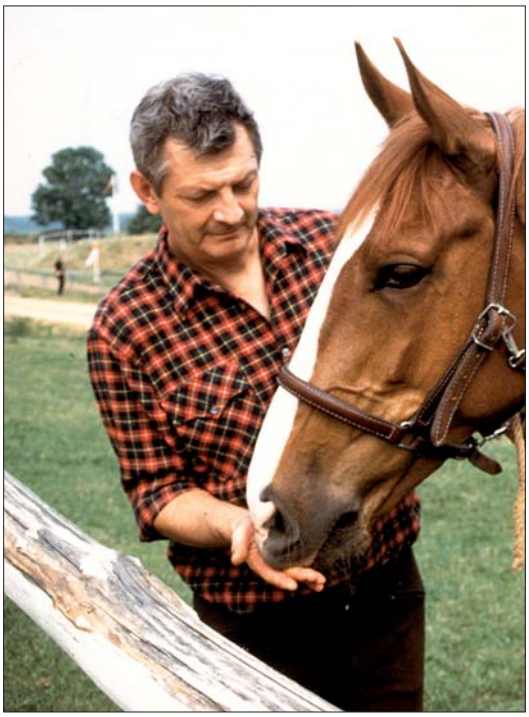

Paul LENGLET

Paul Lenglet, tant de Bièvrois ont connu sa gentillesse, son dévouement, son amour de notre village. Homme du nord, près de Dunkerque, il avait reçu une éducation rigoureuse avant de devenir ingénieur de l'école centrale. C'est en 1965 que son épouse Danièle et lui ont fait le choix de Bièvres. Ils se sont installés au Pré Fleuri alors que 4 filles leur étaient déjà nées. Après Françoise, Isabelle, Sylvie et Florence viendront Gérard puis Virginie. Le choix de Bièvres et le choix d'être les parents d'une grande famille, Paul et Danièle les auront assumés pleinement, et surtout au bénéfice des autres. C'est ainsi que Paul Lenglet s'est investi dans la vie locale d'abord auprès de nos écoles et pour les loisirs des enfants puis dans l'action sociale. Il aura présidé pendant six années une de nos deux associations de parents d'élèves et six années aussi l'Amicale Laïque qui gère le centre de loisirs.

Dans ces associations où l'on s'occupe du bien-être et de l'éducation des enfants la présence d'un homme est plutôt rare…et la présidence de Paul, son charisme, sa gentillesse naturelle et son efficacité auront fait merveille. Celles qui ont œuvré avec lui se souviennent de ces années avec reconnaissance. C'est que Paul aimait regarder large, aller de l'avant, bâtir et développer dans la confiance et la fidélité. Comme en témoigne aussi cette grande amitié que Paul a nouée, et que sa famille a développée depuis plus de cinquante ans, avec une famille en Allemagne.

Cet homme, qui avait tant de prestance, excellent cavalier, si présent dans notre commune s'est en effet subitement trouvé condamné à la dépendance. Sa femme, toujours si discrète et courageuse auprès de lui, sa famille, ses filles et son fils Gérard, l'auront pendant toutes ces années et jusqu'au bout, entouré d'affection et de mille soins. Ils lui auront permis de rester à Bièvres. A chaque fois que nous le rencontrions, nous sentions bien toute la peine qu'il éprouvait à ne plus pouvoir participer, à ne pouvoir être partie prenante, mais tout le bonheur qu'il éprouvait à se mouvoir dans son village, à observer ses évolutions, à rencontrer ses amis bièvrois.

Nous conserverons de Paul le souvenir d'un homme sensible et intelligent mais humble. Un homme généreux, élégant et ouvert. Un de ceux qui donnent à la famille toute sa beauté, tout son sens, toute sa mesure et qui donnent à sa communauté, notre communauté bièvroise, toute sa convivialité et sa chaleur. Parce qu'il s'y est donné, naturellement, et qu'il les a aimés passionnément. Merci Paul.

Le 10 juin 2008,
Hervé HOCQUARD, Maire de Bièvres

La vie du vill

Journée des associations

Une trentaine d'associations ont présenté leurs activités aux Biévrois, le samedi 6 septembre

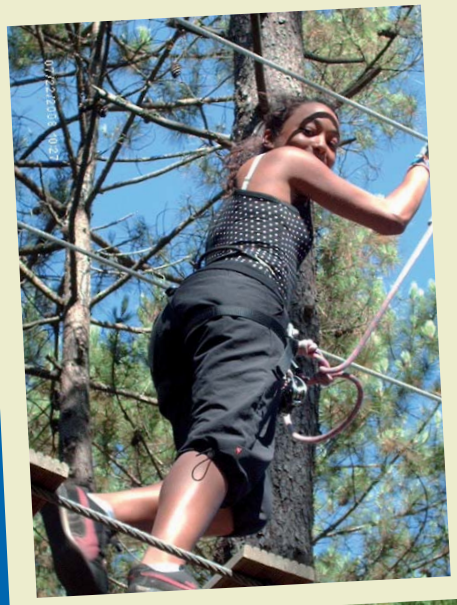

Vacances

Une trentaine de jeunes Biévrois ont découvert les vagues et la nature lors du séjour organisé en juillet à Mimizan, dans les Landes

age en lumière

Fête du développement durable

La première fête du développement durable a réuni les habitants autour des stands bio et d'éco-citoyenneté. La municipalité a présenté sa voiture électrique et les vélos destinés aux agents lors de leurs trajets dans la commune.

Pressurage des pommes

Sur la place de l'Eglise, le pressurage des pommes organisé par Les Amis de L'Outil, le 11 octobre, est une manifestation toujours aussi populaire.

Banquet des anciens

Comme chaque année, les anciens se sont retrouvés au restaurant scolaire pour partager un moment festif. Le Quadrille d'Edgar a assuré le spectacle avant que l'orchestre n'entraîne tout le monde sur la piste de danse.

Accueil des nouveaux Biévrois

Les Biévrois installés en 2008 ont été accueillis par le Maire et les membres du Conseil municipal

Journée du patrimoine

A la découverte des personnalités biévroises, près de 200 personnes ont découvert les chemins de la commune pour un rallye insolite.

Brocante

La pluie n'a pas terni l'ambiance de la brocante organisée le 5 octobre.
Des centaines de chineurs ont parcouru les stands.

11 novembre

La 90e cérémonie de commémoration de l'armistice de 1918 a rassemblé les Biévrois dans un moment de souvenir. A côté des pompiers, les militaires de la BA 107 ont honoré la commune de leur présence.

Soirée viennoise

Robes longues et costumes d'époque. La soirée viennoise organisée par le SICF le 15 novembre dernier était haute en couleur

Salon d'automne 2008

Pour la 20e édition du Salon d'automne, plus de soixante artistes venant de toute la vallée de la Bièvre ont exposé leurs œuvres, du 23 au 30 novembre, au Centre Ratel. De la sculpture à la peinture en passant par l'infographie ou la photo, tous ces artistes nous ont proposé de découvrir leurs univers au travers de leurs œuvres. Certains d'entre eux ont étés primés par le jury ainsi que par le public :

Prix de la photographie :
Hervé CARDINAL
« Imprev'rue de la Martinière »

Prix de la sculpture :
AZUL, (Marie Thérèse PEREZ)
« Réflexion Imprévue »

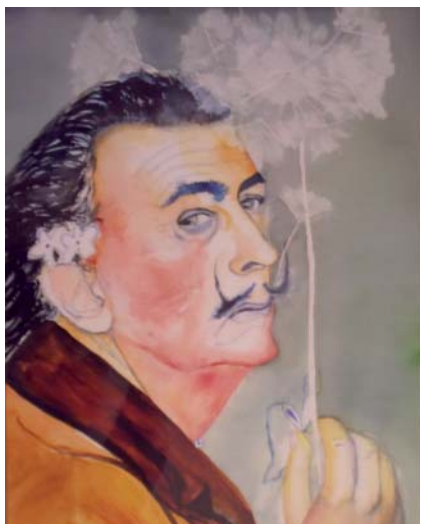

1er Prix de la peinture :
Paule DELMAS
« Le café l'Imprévu »

2e Prix de la peinture :
Michèle SALESSE
« Et soudain la lumière »

Prix du public :
Michel DEBUS

Ces artistes seront invités au salon Carte Blanche, du 6 au 14 juin 2009, pour exposer de nouvelles œuvres.

Téléthon

A l'initiative de l'Amicale Laïque, les Biévrois se sont mobilisés pour le Téléthon, le samedi 6 décembre. De nombreuses animations étaient programmées dans le gymnase, sur le cours de tennis et dans le Centre Ratel. **La générosité des Biévrois a permis de récolter 2054 euros. Merci à tous !**

Soirée LADO

Les Amis de l'Outil se sont retrouvés le samedi 6 décembre pour leur repas annuel. Bonne humeur et convivialité étaient au rendez-vous

Photo : JF Delangle

7 ans d'action au bout du monde

Avec un petit groupe d'amis, nous avons lancé, depuis quelques années, une action en faveur d'enfants du tiers monde : « Nos enfants du bout du monde ».

Voici 7 ans que nous avons créé l'association. De nombreuses personnes nous aident et nous encouragent, ce qui nous a incité à la poursuivre. Nous sommes pour la plupart des retraités encore actifs. C'est particulièrement gratifiant de se sentir utile sans attendre d'autre contrepartie que celle du bonheur de rendre des enfants un peu moins malheureux. Comme dans la chanson, « *c'est bon pour le moral* »

C'est pour nous autant une occupation qu'un enrichissement par les nombreux échanges et rencontres avec des gens de tous milieux et de tous âges. Ces échanges et ces amitiés qui se créent permettent de mieux se comprendre, de se sentir plus proches, plus solidaires, effaçant ainsi les étiquettes créatrices de divisions.

Notre activité consiste à récupérer divers objets ou petit mobilier mis à la poubelle par leurs propriétaires. Après réparation ou restauration par nos soins, nous vendons ces objets pour des sommes modiques, à de jeunes ménages, par exemple. Cela présente un double avantage : l'argent ainsi économisé par l'acheteur pourra servir à d'autres achats. Et l'acquéreur à également la satisfaction d'avoir aidé un enfant défavorisé.

L'argent ainsi collecté nous a notamment permis d'aider à l'ouverture d'une nouvelle école à Morondava, située sur la côte ouest de Madagascar, école inaugurée le 11 novembre 2007.

Avec notre amie Annamama, la responsable de l'école d'Ambrosito où nous œuvrons. Nous étions très heureux de cette rencontre. Elle s'est empressée de remercier tous les Biévrois pour leur générosité.

Nos enfants du bout du monde
7, rue Antoine
Tél. : 01 60 19 11 90 ou 01 69 41 03 72

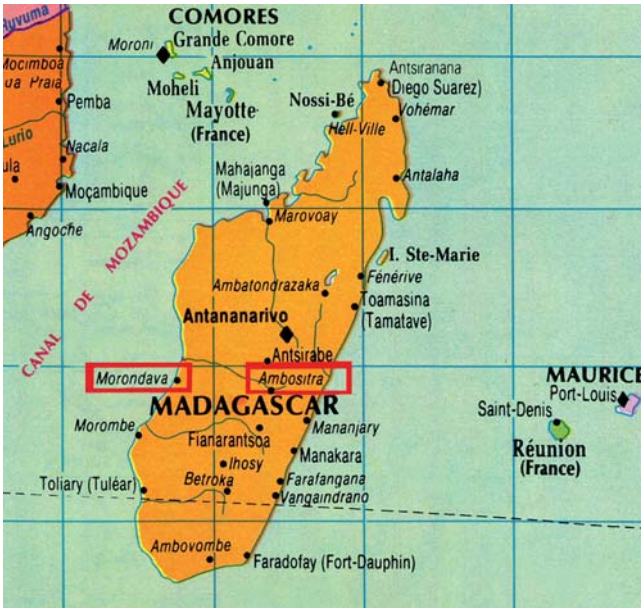

Anecdote

Cette année, alors que nous avions une surcharge d'objets, nous avons ouvert nos réserves à plusieurs reprises afin de soulager notre stand pour la brocante du 5 octobre. Au cours de l'une de ces ouvertures, nous avons reçu la visite d'un petit garçon d'à peine 8 ans. Il est venu nous voir en nous disant : « je cherche un nounours pour ma petite sœur ». Notre amie Micheline, très sensible à la spontanéité des enfants n'a pu que lui en faire cadeau et elle lui a offert une petite voiture de collection pour sa gentillesse. Mais le petit bougre avait sa fierté et dit : « j'avais prévu 5 € pour ma petite sœur, les voilà, les enfants du bout du monde en ont besoin. » Cette scène nous a beaucoup ému.

Avec l'EMB faire ensEMBle

« Faire de la musique ensEMBle », le slogan que nous avions retenu en 2007 pour fêter les 40 ans de l'EMB, constitue une ligne directrice pour toutes nos actions présentes et futures.

Des adhérents acteurs et pas seulement consommateurs !

Une école associative repose sur un équilibre entre trois catégories d'acteurs : les adhérents (élèves et parents), les professeurs et les partenaires sociaux. Le dynamisme de l'école est largement tributaire de l'engagement de ses adhérents. Toutes les idées constructives et les bonnes volontés sont les bienvenues : l'assemblée générale est ouverte à tous dès l'âge de 14 ans !

Artistes et pédagogues

Une quinzaine de professeurs, concertistes ou musiciens professionnels intervenants, enseignent un large choix d'instruments ou de styles musicaux (12 instruments différents et des cours individuels de chant) et de nouvelles activités sont régulièrement proposées : atelier de **Musique Assistée par Ordinateur** depuis la rentrée 2008 et ouverture d'une **classe d'accordéon à la rentrée 2009** (contactez-nous dès à présent !).
Le projet pédagogique de l'école, majoritairement axé sur la musique d'ensemble, doit être porté par l'équipe des professeurs qui ont pour mot d'ordre : travailler ensemble pour que les élèves jouent ensemble.

Miser sur les partenariats pour diversifier les activités

L'EMB développe des projets en collaboration étroite avec le centre culturel, les écoles primaires, les associations locales et des écoles de musique de la vallée :
- « Flashs Dingues » en juin 2008, co-produit par l'Ecole de Musique et l'Amicale Laïque
- stage de découverte d'instruments au Centre de Loisirs en juillet.
- participation au Téléthon
- coopération avec le SCIF pour la création d'une fanfare en 2009
- examens, musique d'ensemble, projets communs et avec l'Ecole de Musique de Jouy-en-Josas et rapprochement en cours avec les autres écoles de la vallée.
- création du festival VIBR'ESSONNE en 2010 avec la collaboration du Centre Culturel.

Jouer ensemble

Les pratiques collectives permettent aux participants, même débutants, d'approfondir leur technique instrumentale, de partager leurs émotions (des chanteurs des chœurs adulte et enfant ont interprété ensemble le « Petit Poucet ») et transforment la rigueur en plaisir.

Ouvrir à tous les portes de l'école
Pour permettre l'accès à un plus grand nombre de Bièvrois, nous avons appliqué depuis la rentrée des **tarifs indexés sur les quotients familiaux**. A noter que l'accès aux pratiques collectives est inclus dans le prix du forfait instrument.
Pour réduire les déplacements, des activités ont été regroupées. En venant seulement deux fois par semaine à l'école on assiste à un cours individuel d'instrument, un atelier de pratique collective, un cours collectif théorique.

de la musique

Même sans connaître la musique : des lendemains qui chantent
Emmanuelle EUGENE et le chœur du Val de Bièvres sont heureux de vous inviter à chanter ensemble tous les lundi soir à partir de 20h30. Au minimum deux concerts par an sont organisés (Concert de Noël et Concert d'été).

La musique : un engagement personnel, un plaisir partagé

Tout comme la pratique sportive, la musique nécessite un entraînement régulier, individuel et collectif. S'inscrire à l'Ecole de Musique c'est s'engager à s'entraîner après le cours . L'implication des parents est indispensable, en étant le relais du professeur, pour soutenir les progrès de leurs enfants. A ces conditions tout est possible, pour partager cette formidable passion qu'est la musique, une des rares activités qui permettent de vibrer en réunissant les générations !

Renseignements à musique.bievres@wanadoo.fr
Ou par téléphone au 01 69 85 54 37 (répondeur) ou au 06 71 41 86 57 (présidente de l'EMB)

Une rentrée réussie au collège Émile Zola à Igny !

C'est une équipe de direction renouvelée qui a accueilli les élèves cette année, puisque la Principale, Mme Bouhired, et son adjointe, Madame Lavandier, ont été nommées au collège Emile Zola toutes deux à la rentrée.

Les 27 jeunes Bièvrois qui ont fait leur entrée en 6e ont été répartis sur les sept classes que compte le collège. Pour les autres niveaux, le nombre de Bièvrois se ventile ainsi : 34 élèves en 5e, 40 en 4e et 40 en 3e. Le collège accueillant au total 761 élèves, les Bièvrois représentent environ 20% de l'effectif. Pratiquement tous les élèves bièvrois se rendent au collège en bus. Après une période d'ajustement nécessaire à la rentrée, suite au changement d'emploi du temps de certaines classes, le fonctionnement s'avère satisfaisant.

Au collège, les élèves bénéficient d'un accompagnement éducatif (demande de l'éducation nationale) : aide aux devoirs et aux leçons, pratique culturelle (atelier de lecture, atelier d'écriture, atelier de poésie, altier théâtre en anglais, atelier de conversation en allemand), pratique sportive (cross). L'accompagnement éducatif vient en complément du projet d'établissement.

Dans le courant de l'année scolaire 2008/2009 plusieurs sorties (Paris médiéval, château de Guédelon, château de Versailles, etc.) et voyages (Provence Romaine, Espagne) sont prévus et sont financés par le dispositif « *Mieux se former au collège* » du Conseil général de l'Essonne. Le principe retenu est de faire en sorte que chaque classe bénéficie d'au moins une sortie. Les voyages s'effectueront sur la semaine banalisée et les sorties sont pendant les heures scolaires. Dans le cadre de ce dispositif, des séances de sensibilisation aux dangers d'Internet sont organisées pour l'ensemble des élèves de 6e.

Mais à peine la rentrée 2008 effectuée, voici que la rentrée 2009 se profile, constituant déjà un sujet de préoccupation pour les parents des enfants de CM2, voire de CM1.

Nous avons la chance de disposer à proximité de Bièvres d'un beau collège bien équipé, grâce à d'importants travaux de rénovation, d'extension et de mise aux normes en matière d'accessibilité aux personnes handicapées réalisés en 2004 par le Conseil général. Les nouvelles technologies sont entrées au collège l'an dernier : deux classes sont équipées d'un TNI (Tableau Numérique Interactif) et sont accessibles à toutes les disciplines. Plus de 100 heures de fréquentation sont attribuées par

la commune d'Igny dans le gymnase Marcel Cerdan qui est situé juste à côté du collège, lui même situé en lisière des « Bois Brûlés » dans lesquels se déroulent les entraînements au cross.

Pourtant, malgré cette situation enviable et des résultats tout à fait honorables (les résultats obtenus au brevet des collèges sont en augmentation depuis 2004 et sont supérieurs à la moyenne des collèges de l'Essonne), force est de constater que la fréquentation du collège Emile Zola, par les élèves bièvrois est en baisse depuis quelques années.
Une réunion d'information, organisée le 9 décembre dans l'école des Castors pour présenter plus amplement le collège, a permis de répondre aux questions bien légitimes que se posent les parents et mettre à mal quelques idées reçues.

Changements au restaurant scolaire!

L'équipe municipale s'est engagée à introduire des aliments bio au restaurant scolaire.

Nous proposerons à partir de janvier 2009, une fois par semaine du pain bio, un fruit et un laitage bio. C'est un début ! Nous poursuivrons au cours de l'année par l'introduction de carottes et lait bio.

Nous recherchons actuellement des fournisseurs compétitifs afin de limiter au maximum l'incidence financière. Si vous souhaitez rejoindre le groupe de travail sur le développement durable à l'école, n'hésitez pas à nous contacter.

Par ailleurs, dans le cadre de la charte départementale de prévention des déchets et de la démarche de Bièvres pour le développement durable, le restaurant scolaire propose de réduire les déchets par l'utilisation de verres à la place de barquettes en plastique pour la compote ou la salade de fruits.

Malgré nos différents efforts, il restera toujours des déchets. Mais rien n'est perdu, un déchet devient une ressource dans les mains de nos enfants dans le nouvel atelier Récup ! Animée sur le temps de midi, cet atelier permettra aux enfants de donner une nouvelle vie à certains emballages.

Anne Pelletier-le Barbier

Plantation de fleurs dans le Parc Ratel

« *A la Sainte-Catherine, tout prend racine* » dit le dicton. La météo peu clémente a différé de quelques jours la plantation de bulbes par les élèves des écoles biévroise. Le Parc Ratel attendait ces jardiniers en herbe de pied ferme.
L'objectif de cette opération était de faire participer les élèves au fleurissement communal et de contribuer à l'embellissement des abords des écoles. Les enseignants ont profité de l'occasion pour exploiter les opportunités pédagogiques que leur offre ce projet au delà des aspects esthétiques. Les classes pourront suivre l'évolution de la pousse jusqu'au fleurissement au début du printemps. Ensuite, les bulbes seront laissés en pleine terre et l'espace reprendra son aspect pelouse, puis les fleurs reparaitront sans intervention nécessaire les années suivantes.

Les plantations ont été réalisées en massifs concentrés, à l'écart des piétinement aux abords du skate parc sur le promontoire qui domine le cours de la Sygrie (700 bulbes) et entre les pommiers, vers les logements des enseignants (300 bulbes).

Le café des parents

Nous vous proposons de venir rejoindre notre groupe de réflexion animé par deux professionnels :

Jeudi 22 janvier
L'influence des médias (internet, jeux vidéo, télévision…) : outils ou dépendance ?

Mardi 10 mars
Le développement durable

Jeudi 14 mai
Ecole et activités périscolaires, les rythmes des enfants : activités sportives, culturelles, repos, sommeil, ennui…

Mardi 22 septembre
Les rivalités fraternelles

Mardi 20 octobre
Famille recomposée : la place de chacun

Jeudi 26 novembre
L'adolescence : où est passé mon enfant ?

RDV de 20h30 à 22h30 à la mairie

Expression des conseillers majoritaires

S'unir pour Bièvres

Avenir et transversalité des projets

L'équipe majoritaire s'est réunie pour son séminaire annuel, les 4 et 5 octobre derniers. Cette réunion fut l'occasion pour chacun des conseillers municipaux de tirer un premier bilan et de présenter les projets de la délégation ou de la mission qui lui a été confiée. Chacun a été investi d'une mission et s'y consacre pleinement au service des Biévrois.
Les discussions issues du séminaire nous offrent une visibilité sur les besoins financiers et la programmation des investissements. Priorité a été donnée aux investissements pluri-annuels, tels que la réhabilitation de la Ferme Ratel, mise à la disposition de nombreuses associations biévroises, la salle polyvalente pour nos aînés, la révision du Plan Local d'Urbanisme, la mise en place de la e-administration sur le site internet de la commune ou encore le déploiement de la vidéo-protection. D'autres investissements nécessitent des études d'ores et déjà programmées au budget des années à venir.
Le développement du village s'inscrit aussi dans un urbanisme raisonné et contrôlé, pour répondre aux besoins des Biévrois, notamment en termes de logements sociaux. L'avenir passe aussi par l'intégration du développement durable cher à Serge Antoine dans chacune de nos démarches, notamment dans les déplacements ou les fêtes et cérémonie où le bio a été invité avec succès. Les voies de circulation douce seront multipliées, tout comme les transports en commun, grâce aux concertations avec nos différents partenaires, tels que Versailles Grand Parc, le Conseil général de l'Essonne ou le Syndicat des Transports d'Ile-de-France.

Droit d'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité

Conformément aux dispositions de la loi « Démocratie de proximité » un espace d'expression est réservé aux élus des deux listes minoritaires. Leurs propos sont sous leur entière responsabilité.

Groupe Bièvres Changements et solidarité

BIEVRES BUDGET 2009

Ce budget par ses approximations ne peut nous rassurer et garantir une bonne gestion humaine, technique et financière de notre ville.
Les principes organisationnels de décision et d'orientation ne sont pas suffisamment concertés ni réfléchis.
Les premiers axes d'actions sont le résultat d'études de cabinets extérieurs, souvent en redondance avec des rapports antérieurs égarés ou inexploités.
Cette équipe ne cesse de faire appel à des experts, avocats, bureaux d'études, conseils de tous ordres qui entraînent Bièvres dans des dépenses injustifiées.
Il faut souligner que ces conseils sont mandatés pour des missions de réflexions sans fin, ni cahier des charges précis et remettent des rapports ou études inexploitables.
Pouvons-nous espérer à l'avenir que nos élus majoritaires analysent ces études adaptées à des projets vitaux ciblés et définis.
Nous leur reconnaissons le souci sécuritaire par des investissements grandiloquents : caméras et autres…sans moyen d'exploitation adapté pour éradiquer les problèmes.
Ici, nous omettrons de traiter les investissements matériels, nous y reviendrons ultérieurement.
Comment le budget personnel communal est-il géré?
Il est impossible de comprendre l'activité du personnel sans « GRILLE DE POLYVALENCE » et « ETUDE DE POSTES » indiquant les compétences fonctionnelles.
L'investissement informatique approximatif représentera 1000K€ à répartir dans on ne sait quelles fonctions, avec un budget de formation prévu de seulement 45K€, pour on ne sait précisément Qui?
L'organisation communale révèle un manque de gestion des dépenses engagées et à budgéter et d'anticipation clairvoyante de décideurs.
On constate entre autre la carence d'une FONCTION ACHATS qui permettrait de coordonner et élaborer les flux: administration, achats, logistique, information, négociation, prestations, contrats, fournitures, archivage…à ce jour inopérants.
Pouvez-vous avoir la certitude que le budget 2009 voté par les élus majoritaires réponde à une utilisation réfléchie de vos deniers?
Nous, élus minoritaires, non associés à ces projets resterons vigilants, dans la mesure des moyens accordés, sur l'acuité de ce budget, particulièrement du fait de la situation nationale et internationale actuelle qui inévitablement influera négativement sur tous.

ATTENTION DANGER ! LES TRAVAUX DE LA MAIRIE SONT INTERROMPUS POUR MAUVAISE DEFINITION DES REFECTIONS.
AU BUDGET INITIAL LA MAJORITE A RAJOUTE 120K€ DE DEFINIR LES RESPONSABILITES DE SA MISE EN RUINE
Maryse Traore-Bonnefond, Jean-Claude Cochet

Le séminaire de la majorité est un élément indispensable pour la vie de la commune car il permet d'aborder l'ensemble des sujets de la vie communale. Pour cela, nous avons également invité des élus des communes voisines. Ainsi, avec Jacques Bellier, le maire de Jouy en Josas, nous avons notamment évoqué le débat de l'OIN et émis le souhait d'organiser certains événements culturels communs. De ces réflexions naissent des idées communes que nous développerons dans les prochains mois.
Véronique Banuls, Benoist Berthier, Patrick Brun, Beatrice Chombart, Nadine Daguet, Sophie Deves, Robert Duchatel, Tamara Dusapin, Magali Errecart, Marianne Ferry, Hervé Hocquard, Helyett Lemoine, Jacky Mattei, Philippe Mias, Emmanuel Michaux, Alain-Louis Mie, Xavier Palson, Amine Patel, Anne Pelletier Le Barbier, Denyse Rousseau, Alain Savary, Armelle Tohier

Droit de réponse à l'article publié par le groupe Bièvres et Solidarités:
Contrairement aux insinuations de cet article, il n'y a pas eu de la part de la commune une mauvaise définition des réfections qui se traduirait par un surcoût important. Il y a eu des fautes dans la mise en oeuvre, comme cela peut malheureusement arriver sur tout chantier. La commune poursuit les responsables de ces fautes et entend bien récupérer le surcoût financier qu'elles ont engendré. Un expert a été désigné pour cela à la demande de la commune.

Agissons pour Bièvres

Bien Vivre à Bièvres

Devenue projet de « Campus scientifique », l'O.I.N. du plateau de Saclay semble avoir renoncé à ses velléités d'urbanisation massive, ce dont chacun se félicite. Le document présenté par M. Blanc prévoit de « réaliser les formidables potentialités du territoire, dans le respect et la préservation d'un environnement naturel, agricole et rural exceptionnel ». Il affirme également une volonté de « développer une urbanisation s'inscrivant dans la logique du Grenelle de l'environnement »… Difficile, semble-t-il, de ne pas adhérer à de tels principes. Il n'en demeure pas moins que 35 000 nouveaux habitants sont prévus entre 2008 et 2020, et que notre territoire devra savoir les absorber. Il convient donc de rester vigilants pour que ces bonnes intentions affichées se transforment en réalité.
Par ailleurs, le projet regorge de bonnes résolutions en matière de transports mais reste cependant très flou sur de nombreux points, dont celui de l'échangeur du Petit Clamart entre l'A86 et la RN118, qui nous concerne directement. Nous espérons vivement que, contrairement à ce qui a été fait ailleurs (ex. zone d'emplois de Vélizy), la création d'infrastructures **précèdera** l'implantation d'emplois et de logement…

Lors du dernier Conseil municipal, l'équipe majoritaire nous a proposé de voter une résolution sur l'O.I.N. ; elle demande notamment une meilleure protection des terres agricoles et de l'environnement, ainsi que des engagements précis sur l'amélioration des transports existants. Nous considérons que plusieurs de ces points mériteraient bien plus qu'une simple résolution et nous espérons pouvoir en débattre. Malgré cela, et malgré les fortes divergences qui nous opposent par ailleurs aux élus majoritaires, nous avons choisi de voter cette résolution car nous sommes particulièrement concernés par ce sujet.

C'est précisément pour cette raison que nous nous sommes émus à plusieurs reprises en Conseil des nuisances occasionnées depuis près de six mois par le ballet parfois incessant d'hélicoptères qui survolent notre commune, certains à très basse altitude, souvent tard dans la soirée. Nous attendons donc qu'un rendez-vous soit organisé avec le Commandant de la base aérienne de Villacoublay, afin de trouver des solutions à ce problème, dont de nombreux Bièvrois se sont plaints.
Par ailleurs, notre commune est maintenant survolée à moyenne altitude par des avions de ligne, ce qui témoigne d'une modification des trajets aériens. Sur ce point également, nous pensons qu'une action doit être menée rapidement, afin que notre silence n'entérine pas cette situation. Notre qualité de vie passe certes par le plateau de Saclay et ses environs, mais cette démarche commence au quotidien, à Bièvres. Veillons à la préserver.
Jean-Michel Charpentier, Christelle de Beaucorps
agissonspourbievres@free.fr

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi	13h30 – 17h30
Mardi	8h30 – 12h30 / 13h30 – 19h00
Mercredi	8h30 – 12h30 / 13h30 – 17h30
Jeudi	8h30 – 12h30 / 13h30 – 17h30
Vendredi	8h30 – 12h30 / 13h30 – 17h30
Samedi	8h30 – 12h30 / 13h30 – 17h30

Numéros utiles

Standard	01 69 35 15 50
Affaires scolaires	01 69 35 39 12
Urbanisme	01 69 35 15 56
Services techniques	01 69 35 15 59
Etat-civil	01 69 35 15 53
Bibliothèque	01 69 41 00 22
Centre Louis Ratel	01 69 41 93 47
Maison de la Petite Enfance	01 60 19 10 60

Permanences

Mission Locale
Mercredi 7 janvier de 9h30 à 12h
Mercredi 4 février de 9h30 à 12h

Conciliateur
Mercredi 28 janvier de 14h à 18h
Mercredi 25 février de 14h à 18h

Sécurité Sociale
Mercredi 21 janvier de 14h à 17h
Mercredi 18 février de 14h à 17h

Député
Jeudi 8 janvier de 17h à 18h30
Jeudi 12 février de 17h à 18h30

Assistante Sociale
Tous les jeudis après midi sur rendez-vous

Conseiller Général :
Mardi 20 janvier de 18h30 à 20h
Mardi 17 février de 18h30 à 20h

Avocat
Mardi 13 janvier de 17h30 à 19h (sur rendez-vous)
Mardi 10 février de 17h30 à 19h (sur rendez-vous)
Prendre rendez-vous avec Maître Marchand au 01 45 00 55 78

Ecrivain public
Mardi 20 janvier de 17h à 19h
Mercredi 28 janvier de 10h à 12h
Mardi 17 février de 17h à 19h
Mercredi 25 février de 10h à 12h

ACTION CULTURELLE : L'ECRITURE

L'écrit, les cris, écrire, le désir d'écrire, l'envie d'écrire, la peur d'écrire, le besoin d'écrire, la soif d'écrire, la joie d'écrire.
Capter, sentir, traduire, dire, décrire les forces, les faiblesses, les failles, la beauté, le désir, la mort, l'amour, les maux, l'émoi, les moi…
Frôler le rêve, l'indicible, le merveilleux, la solitude, la douleur, l'intérieur,

Avec les mots, des mots, vos mots

Vous êtes tentée ? Vous êtes tenté ? Intrigués ? Intéressés ? Animés ?

Parlons en, contactez nous,

Service culturel : Centre culturel Louis Ratel
Tél. : 01 69 41 93 47

ENQUÊTE CADRE DE VIE ET SÉCURITÉ

L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) réalise du 2 janvier au 31 mars 2009 une enquête sur le thème du cadre de vie et de la sécurité.
La première partie de cette enquête porte sur la qualité de l'environnement de l'habitat, la seconde aborde les problèmes d'insécurité auxquels les personnes ont pu être confrontées au cours des deux dernières années : cambriolages, vandalisme, vols, agressions…

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'INSEE chargé de les interroger prendra contact avec eux. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

QUELQUES CORRECTIONS AU GUIDE DE LA COMMUNE 2008/2009

Page 19
Kinésithérapeute
M. PASTIER - 22 avenue de la Gare Bât A2

Page 20
Pédicure Podologue
Madame Béatrice Guéret - 1, avenue de la Gare

Psychologues
Madame Cals - 21, place de l'Eglise - 01 60 12 14 83

Permanence
Sécurité Sociale : le 3e jeudi du mois, de 14h à 17h

Page 28
Café/Restaurant de Paris - 14, rue Léon Mignotte
01 69 41 99 93

Page 34
Archives Vivantes
Accueil uniquement sur rendez-vous (plus de permanences le samedi matin)

Page 47
Secours catholique
Responsable : M. THIEBOT - 18 Rue de l'Abbaye aux Bois

Etat-Civil

NAISSANCES

Célia et Quentin BEVALOT	28 novembre	2007
Enzo LECOQ	31 janvier	2008
Jules DAUVILLIER	31 janvier	2008
Britani BOUZERAIT	5 janvier	2008
Mahé CHARTIER	3 février	2008
Inès ID-TALEB	21 février	2008
Axel BOUZIGNAC	25 février	2008
François BOURGEOIS	04 mars	2008
Ambre TOHIER	15 mars	2008
Maël SOULET	19 mars	2008
Kylian GUILLAUME	20 mars	2008
Eline JOUHANEAU	21 mars	2008
Célina RENAUD	30 mars	2008
Tony MERCIER	13 avril	2008
Justine FUSILLER	15 avril	2008
Rachel BERTRAND	16 avril	2008
Gabriel POURBAIX	18 avril	2008
Alexandre CALMES	21 avril	2008
Anthony HERMELIN-CHARTER	21 avril	2008
Angie BECKER-PAPIN	22 avril	2008
Léo MAURICE	29 avril	2008
Anouk VALETTE	14 mai	2008
Laure GOURGOUT	23 mai	2008
Milla HOARAU	22 mai	2008
Guilhem MICHAUX	29 mai	2008
Marion SINGH	11 juin	2008
Léa BOLLINGER-DODIN	16 juin	2008
Suliac NIORD	4 juillet	2008
Quentin TRENCHANT	12 juillet	2008
Bilal NORDINE	12 juillet	2008
Housna NORDINE	12 juillet	2008
Ange GRANET	18 juillet	2008
Pauline AMAR	22 août	2008
Méziane LARIBI	24 juillet	2008
Angèle GOUILLY-FROSSARD	28 juillet	2008
Zélie DELMOTTE	14 août	2008
Emma PIALAT	26 août	2008
Adam DHIFALLAH	29 août	2008
Timéo INES	30 août	2008
Kelya GUIFFARD	septembre	2008
Clara TERRIER-TAGUEL	15 septembre	2008
Léa GALLARD	27 septembre	2008
Clémence DUROUCHOUX	3 octobre	2008
Oscar DI BELLA	5 octobre	2008
Nino DEGUINE	10 octobre	2008
Chloé VELLY	17 octobre	2008
Lou et Emma TOUPET	27 octobre	2008
Kian LAÏ-PUN	1er novembre	2008
Louise AVENEL	3 novembre	2008
Gabriel COHENDET	24 novembre	2008

MARIAGES

Philippe PERCEBOIS Et Véronique BILLAUX-LECLERC	22 décembre	2007
Arnaud PRUDHOMME Et Sandrine DA SILVA	03 mai	2008
Dominique GODANI Et Céline PERE	24 mai	2008
Cyril BLAYAC Et Isabelle RILEY	7 juin	2008
Jérôme MEUR Et Pauline DUFRESNES	21 juin	2008
Pascal SOULET Et Karine ARMAND	21 juin	2008
Camille LEGRAND Et Olivia GIUSTI	23 juin	2008
Régis ATTRAZIC Et Virginie CHAPSAL	1er août	2008
Nicolaas SCHAFT Et Anouk VERBEEK	8 août	2008
Raphaël ROCH Et Céline ROSANT	6 septembre	2008
Julien CHASLES Et Clémentine BONNET	27 septembre	2008

DECES

Daniel GUINARD	18 décembre	2007
Jeanne BONNEFOND	22 décembre	2007
Alain MOSSION DE LA GONTRIE	04 janvier	2008
Alain BOURGEOIS	04 janvier	2008
Christian MARTINEZ	16 février	2008
Georges FILIATRE	05 mai	2008
Michel GACHES	23 avril	2008
François LE BRUN	10 avril	2008
Monique PLOUVIER	27 avril	2008
Henri ALBRECHT	2 juin	2008
Paul LENGLET	5 juin	2008
Flore DESPREZ	26 juin	2008
Simone ELUARD	20 juillet	2008
Pascal FERRY	15 juillet	2008
Gilberte DESCHAMPS	26 juillet	2008
Gilbert COMPAGNON	28 octobre	2008
Konstantia PAPAEVANGELOU	9 novembre	2008
Gérard BERTHE	16 novembre	2008

MEMENTO DES SERVICES PUBLICS

Mairie	Place de la Mairie	01.69.35.15.50
Ecole Maternelle		01.69.41.02.59
Ecole Primaire		01.69.41.18.88
Restaurant scolaire		01.69.41.19.88
Centre de loisirs		01.69.41.04.10
Centre Culturel	Ferme Ratel	01.69.41.93.47
Bibliothèque	2, rue des Ecoles	01.69.41.00.22
Crèche	7, rue des Ecoles	01.60.19.10.60
Halte garderie		01.69.41.95.80
Musée de la Photo	78, rue de Paris	01.69.35.16.50
Déchetterie	Place de la Gare	01.60.19.07.56
Perception	1, Parc Victor Hugo	01.69.41.22.11
Gendarmerie	3, rue Gutemberg - Palaiseau	01.60.14.00.34
Commissariat de Police	65, rue d'Estienne d'Orves Verrières-le-Buisson	01.69.53.68.70
Police de proximité		01.69.35.15.57
Urgences médicales		15
Pompiers		18
Sécurité sociale	80, Place de France - Massy	01.69.93.15.65
Allocation familiale	1, av. Aristide Briand – Arpajon	01.69.26.85.00
A.N.P.E.	8, Place Victor Schoelcher - Massy	01.69.53.61.75
Poste	3, rue de la Terrasse	01.60.19.72.12
Agence Télécom		08.00.10.14.91
E.D.F. G.D.F.	4, av. du Pacifique – Les Ulis	08.10.76.49.93
VEOLIA Eau		0811.900.900
S.N.C.F.		36.35

TAXIS

Brachet	06.88.21.73.86
Pichon	06.07.72.60.48

MEMENTO MEDICAL

MEDECINS

Service de garde après 20h et week-end		01.69.85.39.91
Dr Réveillaud	Résidence le Renouveau	01.69.41.02.69
Dr Percie du Sert	6, avenue de la Gare	01.60.19.22.30
Dr de Grenier (pédiatre)	6, avenue de la Gare	01.69.41.12.16
Dr Jeune (pédiatre)	6, avenue de la Gare	01.69.41.12.16

INFIRMIERE

Mme Tohier	Rés. le Renouveau Bât A3	01.60.19.08.32

PHARMACIE

Pharmacie Plassart	Place Chennevière	01.69.41.21.86

HOPITAUX-CLINIQUES

Hôpital d'Orsay	01.69.29.75.75
Hôpital de Longjumeau	01.64.54.33.33
Hôpital A. Béclère Clamart	01.45.37.44.44
Clinique de Meudon	01.47.28.10.00
Clinique du Plateau (Clamart)	01 46 30 21 35

KINESITHERAPEUTES

M. Fromond	30, rue de Paris	01.69.41.04.51
M. Pastier	22 avenue de la Gare Bât A2	01.69.41.89.89
Melle Tibi	1, avenue de l'Eglise	01.69.33.89.34

OSTEOPATHES

Mme Cléris	6, avenue de la Gare	01.60.19.20.84
Mme Lengrand	14, avenue de la Gare	01.60.19.65.83
Mme.Van Severen	Consultations à domicile	01 69 33 89 07 06 76 08 85 31

DENTISTES

Dr HoangYên Thé	6 av. de la Gare	01.69.41.18.57
Dr Gentelot	18, avenue de la Gare	01.60.19.12.88
Dr Rocchesani	18, avenue de la Gare	01.60.19.12.88

ORTHODONTISTE

Dr Salameh	1, rue Léon Mignotte	01.60.19.30.63

ORTHOPHONISTES

Mme Duhem	81, rue de Paris	01.60.19.68.24
Mme Hacquard	3, rue de la Fontaine	01.60.19.06.46
Mme Lefebvre	3, rue de la Fontaine	01.60.19.06.46

PEDICURE – PODOLOGUE

Mme Pottier	6, avenue de la Gare	01.69.41.85.32
Mme Béatrice Guéret	1, avenue de la Gare	01.60.12.06.09

PSYCHIATRE – PSYCHANALYSTE

Dr Godard	74, Bis, rue de Vauboyen	01.69.41.24.83

PSYCHOLOGUES

Mme Cals	21, Place de l'Eglise	01.60.12.14.83
Mme Lucet	6, avenue de la Gare	01.69.19.23.42
Mme Perville	87, rue de Paris	01.60.19.50.44
Mme Schwab	21 rue Léon Mignotte	06.14.70.90.13

PSYCHOMOTRICIENNE

Mme Gallio	6, Avenue de la Gare	01 60 19 34 71

Bièvres
Culture • Sports • Loisirs
L'AGENDA
N°4 Décembre 2008
Bièvres se mobilise pour le
Téléthon
La Municipalité et les associations bièvroises s'associent pour organiser une grande manifestion pour le Téléthon 2008.
Le 6 décembre sera placé sous le signe de la solidarité.
Au programme :
• Au Centre de Loisirs (Amicale Laïque) : ateliers manuels, maquillage, magie, buvette
• Au Gymnase (MJC, le RAID) : relais de gymnastique, mur d'escalade, judo
• Au Relais Nature : Défis des 5 sens, massage
• Au Tennis Club : matches de mini-tennis, défi contre le lance-balles
• Fil Rouge : course à pied autour de Ratel pour les enfants et parcours dans Bièvres pour les adultes
Les activités auront lieu de 11h à 17h30.
A 17h30, tirage au sort de la tombola au Centre de Loisirs et apéritif animé par la chorale des enfants de l'Ecole de Musique de Bièvres.
La vente des passeports, qui donnent accès à toutes les activités, débutera le 24 novembre au Centre de Loisirs.
Prix unitaire 5 €.
Venez nombreux le 6 décembre soutenir le Téléthon et passer de bons moments en famille !!!!
Agenda municipal
Directeur de la publication : Hervé Hocquard
Photos :
Photothèque municipale
Maquette/impression : ALCC. Com

Chaque mois, retrouvez

L'AGENDA CULTURE, SPORTS ET LOISIRS

préparé par
la commune et les associations

Pour tout renseignement sur cet agenda, contacter le centre Ratel au

01 69 41 93 47